

# Les tanneurs à l'Île d'Orléans (1658 -1930)

Jean-Claude Dionne





**Jean-Claude Dionne**

B.Sc. (Chimie, Laval, 1964)

M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

**Les tanneurs  
à l'Île d'Orléans  
(1658 -1930)**

**Montréal 2019**



Page couverture :  
Les tanneurs (fin du XIX<sup>e</sup> siècle)  
Société d'Histoire du Pays Naborien

Société de recherche historique

Archiv-Histo Inc.

535, rue Viger Est

Montréal (Québec) H2L 2P3

Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet

Montréal (Québec) H2B 3C9

Téléphone : (514) 625-5791

Courriel : [archiv.histo@gmail.com](mailto:archiv.histo@gmail.com)

Site Internet : [Archiv-Histo.com](http://Archiv-Histo.com)



© **Tous droits réservés**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2019

Bibliothèque Archives Canada – 2019

ISBN : 978-2-923598-60-4

## **Introduction**

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique concernant les tanneurs vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

## **Les actes notariés**

Pour effectuer cette recension des contrats relatifs aux tanneurs à l'île d'Orléans, j'ai, dans un premier temps, dépouillé les actes des nombreux notaires qui ont exercé leur profession dans la région de Québec en consultant la base de données Parchemin (1626-1801) pour en extraire les actes relatifs aux résidants de l'île d'Orléans (1626-1801). L'exactitude et l'exhaustivité de la base Parchemin est tributaire de l'état des minutiers des notaires. Dans certains cas il peut y avoir des actes qui ont été perdus ou détruits. J'ai relevé 3 143 actes provenant de 61 notaires de Québec; 5 054 actes de 11 notaires ayant exercé à l'île d'Orléans; et 273 actes de la Base de la Prévôté de Québec de la BANQ qui ne sont pas dans la base Parchemin.

Dans un deuxième temps, j'ai effectué le dépouillement des actes notariés pour la période de 1801-1937 en utilisant soit la base numérique de la BANQ « Archives des notaires du Québec des origines à 1937 » soit les Microfilms de ces actes qui se trouvent au Centre d'Archives de la BANQ à Montréal. Le choix de retenir les actes associés aux résidants de l'île d'Orléans et aux métiers qu'ils exerçaient à l'exception des cultivateurs s'est imposé compte tenu de l'ampleur de la tâche (55 402 actes des notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans sans compter les actes provenant des autres notaires). Le nombre d'actes choisis va comme suit : 19 700 actes rédigés par les 17 notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans et 4 388 actes écrits par 85 notaires de Québec et des environs.

Finalement, pour compléter cette recherche j'ai utilisé la Base de données du Registre Foncier du Québec, Bureau d'enregistrement de St Laurent île d'Orléans afin de trouver des actes concernant des résidants de l'Île d'Orléans. Les notaires concernés sont ceux dont les actes ne sont pas archivés à BANQ, ceux dont les actes font partie de la collection Fonds Cour Supérieure District Judiciaire de Québec (CN301 BANQ), ainsi que les notaires dans d'autres districts. Des 7 200 actes examinés j'ai relevé 346 actes provenant de 23 notaires de la première catégorie, 1 490 actes de 73 notaires de la deuxième et 98 actes de 38 notaires dans d'autres districts.

Donc, l'ensemble des actes reliés aux multiples aspects de ma recherche sur l'île d'Orléans totalisent un corpus de 34 492 actes rédigés par 308 notaires.

## ***Les documents de la BAnQ***

Afin de vérifier si des actes relatifs aux contrats d'engagement sont accessibles en ligne dans la base *Pistard* de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «tanneur», «tannerie» et «île d'Orléans» Cote, Classe, Toutes les cotes.

## **Les documents publiés**

### **Les recensements de la Nouvelle-France**

1666 - Etat general des habitants du Canada en 1666, sous la supervision de Jean Talon. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour l'année 1935-1936, Québec, 1936, pp.1-155.

1667 - Recensement en Nouvelle-France. Histoire des Canadiens-François, Benjamin Sulte, au tome IV, chapitre IV édition 1977.

1681 - Recensement en Nouvelle-France, Conté de St-Laurent, Histoire des Canadiens-Français, Benjamin Sulte, au tome IV, chapitre IV édition 1977. - P. G. Roy, en fait une présentation annotée dans Le Bulletin de recherches historiques (Vol 54, No.1, janvier 1948, pp.15-21, No.2, février 1948, pp. 58-62, No.4 avril 1948, pp. 106-109.

1784 - Recensement des paroisses de l'île d'Orléans. Ordonné par le gouverneur Haldimand et effectué gratuitement par Nicolas-Gaspard Boisseau et son fils. Référence : Pierre Georges Roy, L'île d'Orléans 1928, pp. 387-88).

### **Les recensements du Canada**

Les recensements quinquennaux de la population contiennent plusieurs informations concernant divers renseignements, dont le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le métier ou profession et l'ethnicité. C'est donc une source essentielle, disponible sous forme numérique, à Bibliothèque et Archives Canada.

J'ai fait le dépouillement de tous les recensements présentement accessibles : 1831, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911 et 1921.

### **Les livres**

Joseph-Noël Fauteux. *Essai sur L'industrie au Canada sous le Régime Français*. Volume II, chapitre IX – Les Tanneries, Québec, Imprimé par Ls-A Proulx, 1927, 572 pages.

M.-A. Bluteau, et al. *Les cordonniers, artisans du cuir*. Boréal Express/Musée national de l'Homme, 1980, 154 pages.

Bernard Audet. *Avoir feu er lieu dans l'île d'Orléans au XVIIe siècle*. Québec, PUL, 1990, 271 pages.

Jean-Claude Dupont, Jacques Mathieu. *Les Métiers du cuir*. Presses Université Laval, 1981, 432 pages.

David Gosselin. *Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent I. O. Troisième volume*. Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1919, 366 pages.

## Les articles

Jocelyne Perrier. Les techniques et le commerce de la tannerie à Montréal au XVIIIe siècle.  
Canadensis : revue canadienne d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine, vol. 24,  
(52) 2000, p.51-72.

## Les journaux

L'Action Sociale (Québec, 1907-1915)  
L'Action Catholique (Québec, 1915-1962)  
L'Action nationale (Québec, 1933-2013)  
L'Électeur (Québec, 1880-1896)  
L'Événement (Québec, 1867-1938)  
L'Événement journal (Québec, 1938-1962)  
L'Opinion Publique (Montréal, 1870-1883)  
La Gazette de Québec (1764-1874)  
La Gazette de Joliette (1866-1895)  
La Justice (Québec, 1886-1892)  
La Patrie (Montréal, 1879-1978)  
La Presse (Montréal, 1884-2019)  
La Minerve (Montréal, 1826-1899)  
La Vigie (Québec, 1906-1913)  
Le Bien public (Trois-Rivières, 1909-1978)  
Le Bulletin des agriculteurs (1916-2006)  
Le Canadien (Québec, 1806-1909)  
Le Clairon (St-Hyacinthe, 1912-1954)  
Le Castor (Québec, 1843-1845)  
Le Courrier du Canada (Québec, 1857-1901)  
Le Devoir (Montréal, 1910-présent)  
Le Franc-Parleur (Québec, 1915-1940)  
Le Franco-Canadien (St-Jean d'Iberville, 1860-1895)  
Le Journal de Québec (1842-1889)  
Journal des campagnes (Québec, 1882-1901)  
Le Journal des Trois-Rivières (1865-1893)  
Le Nouvelliste (Trois-Rivières, 1876-1886)



Le Pays (Montréal, 1852-1869)  
Le Peuple (Montréal, 1880-1887)  
Le Progrès de l'Est (Sherbrooke, 1883-1924)  
Le Progrès du Saguenay (1887-1964)  
Le Quotidien (Saguenay, 1997- présent)  
Le Quotidien de Lévis (1879-1937)  
Le Soleil (Québec, 1896-2019)  
The Quebec Mercury (1805-1863)  
The Quebec Daily Mercury (1863-1875)  
The Quebec Daily Evening Mercury (1876-1878)  
The Daily Evening Mercury (1879-1887)  
The Quebec Daily Mercury (1887-1903)  
The Quebec Morning Chronicle (1847-1924)  
The Quebec Chronicle and Gazette (1888-1892)  
Quebec Weekly Chronicle (1888-1892)  
The Quebec Morning Chronicle (1888-1898)  
The Quebec Chronicle (1898-1824)  
Morning chronicle and commercial and shipping gazette (Québec, 1850-1888)  
Montreal Herald and Daily Commercial Gazette (1834-1883)

## ***La graphie des noms de famille***

Dans la base de données Parchemin les noms de famille correspondent minutieusement à l'orthographe employée par le notaire. Dès lors, dans plusieurs cas, ces noms se déclinent en quelques variantes avant d'atteindre l'orthographe moderne. Voici quelques exemples :

Les Allaire : Alaire, Allere, Dallaire, D'allaire

Les Asselin : Ancelin, Asseline, Asselaint, Asselain, Asselint

Les Côté : Cote, Cotte, Cotté, Coste, Costé

Les Dionne : Guyonne, Guionne, Dione

Les Émond : Hemond, Emont, Emond, Esmond, Esmont, Aimon, Aymond, Haymond, Edmon,

Les Ferland : Frelan, Ferlat, Frelland, Freland, Ferelant, Ferelan

Les Gagnon : Gaignon, Gasgnon

Les Leclerc : Lecler, Leclair, Leclert, Leclerd, Leclere

Les Létourneau : Estourneau, L'estourneau, Letourneau

Les Maranda : Marandeu, Marandas, Marenda, Marandaux, Morandeu

Les Ratté : Rate, Ratte, Raté

## ***Sigle***

RNF – Recensement de la Nouvelle-France; RC : Recensement Canada; R.F. : Registre Foncier

## Avant-Propos

Joseph-Noël Fauteux a écrit :

C'est à l'époque de Jean Talon qu'il faut faire remonter l'établissement de la première tannerie canadienne. L'intendant, qui s'efforçait par tous les moyens de mettre en valeur la colonie de la Nouvelle-France, de manière qu'elle pût se subvenir à elle-même et aussi entretenir un commerce suivi avec la métropole et les autres colonies françaises en Amérique, voulut tirer parti de la dépouille des bestiaux devenus nombreux dans la colonie pour établir l'industrie des cuirs.

En attendant qu'il pût former un établissement à cette fin, il envoya à Poitiers, au mois d'octobre 1667, pour les faire passer en buffles une centaine de peaux d'original choisies. L'idée de Talon était, au cas où l'expérience aurait réussi, de transporter à Paris les cuirs provenant de ces peaux et d'engager le ministre à créer en France un magasin de réserve de 10 à 15,000 buffles pour la cavalerie du roi dont la matière première aurait été fournie par le Canada ( ).

Mais l'intendant allait trouver dans la colonie et tout près de lui un homme dont la coopération lui permettrait de fonder une industrie plus pratique et plus lucrative que la simple fourniture de peaux d'original aux magasins du roi, En 1668, il décidait François Bissot (2), établi depuis vingt ans à la Pointe de-Lévy, en face de Québec, à entreprendre la construction d'une tannerie sur une terre qu'il tenait du seigneur de Lauzon. Afin de faciliter les débuts du nouvel établissement, Talon avança à Bissot une somme de 3,268 livres prise à même le trésor royal. De leur côté, les habitants consentirent à prêter un montant de 1,500 livres, prélevé sur les droits du dix pour cent qu'on percevait alors. Ces avances étaient considérables pour le temps, mais on avait confiance dans l'esprit d'entreprise de Bissot.

**Joseph-Noël Fauteux. *Essai sur L'industrie au Canada sous le Régime Français. Volume II, chapitre IX – Les Tanneries, Québec, Imprimé par Ls-A Proulx, 1927, 572 pages.***

À l'île d'Orléans, les premiers tanneurs identifiés à Ste Famille en 1666 sont :

Jacques Jean dit Laviolette (30 ans), Hipollite Thivierge (35 ans), Jean Choret (26 ans) et Estienne Charet (22 ans).

Est-ce qu'ils exerçaient leur métier sur une base artisanale ?

Ou bien faisaient-ils le commerce des peaux pour les envoyer à des tanneries de Lévis et Québec ?

La réponse à cette dernière interrogation s'avère plausible.

En effet, en 1679, Jean Charet mentionne :

*... attendu que le Sr demandeur la tiré de ches son frère faisant le métier de tanneur le demandeur luy ayant fait entendre qui luy feroit faire une tannerie ... .. à l'année soixante et seize trouver le demandeur auquel il proposa que l'on pouiroit faire une tannerie à lisle et que si il vouloit y entendre que la chose ce pouiroit faire attendu que le dit defenseur est propriétaire de deux habitation en laditte Isle proche le moulin a leau....*

**1679 - 26 octobre – Christophe Martin vs Jean Charet. Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier I , 1679, pp. – 459-461)**

Le 3 février 1683, Hypolite Thivierge et Jaques Jahan s'associent et construisent à l'Île d'Orléans, une tannerie sur la terre de Jacques Jahan, et un moulin à vent (pour le tan) sur la terre d'Hypolite Thivierge.

Je suggère aux lecteurs qui sont intéressés aux processus inhérents aux tanneries de consulter le livre de Jean-Claude Dupont, Jacques Mathieu. *Les Métiers du cuir*. Presses Université Laval, 1981, pages 22-28.

## **La distribution des tanneurs à l'île d'Orléans**

<b>Les tanneurs et apprentis</b> <b>Distribution par paroisse et par période</b> <b>(1658-1929)</b>													
Périodes	Paroisses												
	St-Pierre		Ste-Famille		St-François		St-Jean		St-Laurent		Ste-Pétronille		
	T	App	T	App	T	App	T	App	T	App	T	App	
<b>1658- 1700</b>	-	-	6	-	-	-	■	-	-	-	-	-	
<b>1701-1780</b>	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>Fait partie de St-Pierre</b>	
<b>1781-1800</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>1801- 1830</b>	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>1831-1840</b>	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-		
<b>1841-1850</b>	1	-	-	-	3	-	1	-	-	-	-		
<b>1851-1860</b>	1	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-		
<b>1861-1870</b>	2	-	-	-	1	-	3	1	2	-	-		
<b>1871-1880</b>	-	-	-	-	2	1	10	1	1	2	3		5
<b>1881-1890</b>	1	-	-	-	1	-	5	1	-	-	1		-
<b>1891-1900</b>	1	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-		-
<b>1901-1910</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	
<b>1911-1920</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>1921-1930</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	
<b>Totaux ◀</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	

■ En 1682, un corroyeur.

◀ Ces totaux sont des nombres maximaux puisque certains individus ont exercé leur métier sur plus d'une période. Quelques exemples :

- À St François : Léandre Lepage (1841-1890).
- À St Jean : Jean-Baptiste Émond (1849-1880); François-Xavier Gosselin (1861-1885).

Les points majeurs à souligner sont :

- Les premières tanneries sont érigées à Ste Famille, « L'Aînée des paroisses » et sont en activité jusqu'en 1730.
- Les habitants des paroisses de St Pierre et de St François, bénéficient des services de deux tanneries à partir des années 1820 et 1830. Leurs volumes de production, en 1851, sont de 2500 peaux à St Pierre et 200 peaux à St François. Il faut dire que la population de St Pierre était de 1010 individus et celle de St François de 589. À titre comparatif, à la même date, Jean-Baptiste Émond, de St Jean, tannait 4000 peaux.
- À St Jean, la paroisse la plus peuplée de l'île, le nombre de tanneurs est plus élevé particulièrement à partir des années 1870. J'y vois un lien avec le nombre de cordonniers présents dans la paroisse. En effet, ceux-ci représentent 46% de tous les cordonniers de l'île (Voir ma publication : *La recension chronologique des cordonniers et cordonnières*, 2019).

## ***Liste chronologique descriptive des tanneurs à Saint-Pierre (1819-1891)***

### **1819 – Jean-Baptiste Rousseau**

10 octobre - Acte 181 – Cession d'un lopin de terre d'un demi-arpent par Louis Pichet, habitant de St Pierre et son épouse Angélique Paradis, à Jean-Baptiste Rousseau, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Louis Thomas Besserer**

### **1826 – Ambroise Goulete**

16 octobre - Acte 353 - Vente, d'un emplacement situé au nord-est de l'église, par Joseph Côté, cultivateur, et Reine Crépeault son épouse, de St Pierre, à Ambroise Goulete, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gagnon**

### **1830 – Pierre Maure**

28 juillet – Acte 1106 - Bail à vie de Jean Leclerc, cultivateur, de St Pierre, à Pierre Maure, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Louis-Thomas Besserer**

### **1831 – Pierre Maure**

**Recensement 1831 – BAnQ – Cote P436,S999**

### **1836 – Zacharie Cauchon**

24 septembre - Acte 728 – Bail d'un emplacement situé à St Pierre, pour une durée d'une année, par Jean Leclerc, cultivateur, de St Pierre, à Zacharie Cauchon, maître tanneur, de St Roch de Québec.

**Minutier du notaire François-Xavier Vaillancourt**

### **1836 – Pierre Maure**

24 septembre - Acte 729 – Vente d'un emplacement situé à St Pierre, comprenant la tannerie, par Pierre Maure, tanneur, de St Pierre, à Zacharie Cauchon, maître tanneur, de St Roch de Québec.

**Minutier du notaire François-Xavier Vaillancourt**

### **1837 – Zacharie Cauchon**

7 février - Acte – Quittance de Pierre Maure à Zacharie Cauchon, tanneur, de St Pierre.

**Minutier du notaire François-Xavier Vaillancourt**

### **1846 – François Boniface Tailleur alias Versailles**

27 mai - Acte 3542 – Transport de doits successifs par François Boniface Tailleur alias Versailles, ouvrier tanneur, de St Pierre, et son épouse, à Prospère Tailleur dit Versailles, son frère, cultivateur du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1851 – Ignace Simard (21 ans), (RC)**

*Possède une tannerie où il met en œuvre à peu près 2500 peaux par an ce qui lui rapporte à peu près £50 .. .. par année. (1 personne).*

**1852 – Ignace Simard**

4 octobre – Acte 1227 – Vente d'un emplacement par Ignace Simard, maître tanneur, de St Pierre, à Edouard Bouffard, menuisier, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1861 – Paul Lapointe (40 ans) tanneur (RC)**

**1861 – Thomas Crépin (36 ans), tanneur (RC)**

*Tannerie- Il tanne environ 500 peaux par année. Un profit de \$100.*

**1862 – Thomas Crépin**

10 octobre - Acte 2622 – Testament de Thomas Crespin, tanneur, de St Pierre.

*Note de J.-C. Dionne: Cet acte est mentionné dans le répertoire chronologique du notaire, cependant, il ne se trouve pas sur la bobine du microfilm.*

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

10 octobre - Acte 2623 – Testament de Élise Leclerc, épouse de Thomas Crespin, tanneur, de St Pierre.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1870 – Thomas Crépin**

5 février - Acte 4246 – Quittance de droit par Thomas Crépin, tanneur, et Élise Leclerc, son épouse, de St Pierre, à Ferdinand Leclerc, leur frère et beau-frère, cultivateur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1881 – Alexandre Asselin (61 ans), (RC)**

**1891 - Alexandre Asselin (74 ans), (RC)**

## ***Liste chronologique descriptive des tanneurs à Sainte-Famille (1658-1730)***

### **1658 – Jacques Jahan dit Laviolette**

22 ans, signe, Orléannais; épouse le 24 septembre 1658, Marie Ferra; obtient une terre en 1659; qualifié de tanneur en 1666, inhumé le 4 avril 1699.

**Marcel Trudel. Catalogue des immigrants (1632-1662) Hurtubise HMH, 1983**

### **1658 – Jacques Jahan dit Laviolette**

7 septembre – Contrat de mariage entre Jacques Jahan dit Laviolette, tanneur, fils de Sébastien Jahan et de Jeanne Odinet, de la ville de Blois, paroisse de St Souleme; et Marie Ferra, fille de feu Jean Ferra et de Antoinette Hubert, du bourg et paroisse de Crevecoeur en Picardie.

**Minutier du notaire Jean-Baptiste Preuvet de Mesnu**

### **1660 – Jacques Jahan dit Laviolette**

11 février – Concession de terre dans l'île Dorleans en la seigneurie de Liret; par Charles de Lauson, seigneur de Charny et prêtre, à Jacques Jahan dit Laviolette.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

### **1661 – Jacques Jahan dit Laviolette**

10 avril – Transaction entre Nicolas Juchereau de St Denis, écuyer et Jacques Jahan dit Laviolette.

**Minutier du notaire Guillaume Audouart dit Saint-Germain**

### **1662 – Jacques Jahan dit Laviolette**

25 août – Transport par Jacques Baudon sieur de Lagrange et Jacques Jahan dit Laviolette à Hippolite Thivierge.

**Minutier du notaire Guillaume Audouart dit St-Germain**

### **1665 – Étienne Charet**

20 octobre – Concession de terre située dans l'île Dorleans au passage du nord en la seigneurie de Liret; par Marguerite Courivaux et Jean Maheut, bourgeois, son époux, de Quebec, épouse antérieure de René Maheut, bourgeois, au nom et comme mère tutrice des enfants mineurs dudit défunt, à Étienne Charet, marchand tanneur.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

**1666 – Jacques Jean dit Laviolette (30 ans) tanneur/habitant, (RNF)**

**1666 – Hipollite Thivierge (35 ans) tanneur/habitant, (RNF)**

**1666 – Jean Choret (26 ans) tanneur, (RNF)**

**1666 – Estienne Charet (22 ans) tanneur, (RNF)**

**1667 – Jacques Jahan**

2 juin – Concession de terre située au passage du sud en l'île Dorleans; par François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France et seigneur de Beaupré et de l'île d'Orléans, à Jacques Jahan.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

**1669 – Hippolyte Thivierge**

26 février – Concession de terre située dans l'île Dorleans du côté du sud; par François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France et seigneur De Beaupré et de l'île d'Orléans, Hippolyte Thivierge.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

**1671 – Jean Charets**

6 octobre – Vente d'une habitation en l'île Dorleans du côté du nord; par Etienne Charets, tanneur, de la Pointe de Levy, à Jean Charets, de l'île Dorleans, son frère.

**Minutier du notaire Gilles Rageot**

**1674 – Jacques Jahan dit Laviolette**

3 novembre – Bail d'une habitation située en l'île D'orleans du côté du nord, paroisse de la Sainte Famille; par Claire-Françoise Parré et Jacques Baudouin de Lagrange, son époux, présentement absent de l'île Dorleans, à Jacques Gahan dit Laviolette, habitant, de l'île D'orleans.

*Observation: Acte sans intitulé.*

**Minutier du notaire Romain Becquet**

**1676 – Jean Charet**

7 mars – Bail d'une habitation située en l'île Dorleans, paroisse de la Ste Famille; par Jean Charet, habitant, de l'île Dorleans, à Pierre Martin, habitant, de l'île Dorleans.

**Minutier du notaire Romain Becquet**

**1676 – Gabriel Thibierge**

13 novembre – Contrat de mariage entre Gabriel Thibierge, de la paroisse de la Scaincte Famille, fils de Hyppolite Thibierge, bourgeois et de Renée Hervets, de la ville de Quebecq; Anne Perrot, fille de Jacques Perot-Viledegue et de Michelle Lefleau, de la paroisse de la Scaincte Famille en la seigneurie de Lirecq en l'île et comté Scainct Laurens.

**Minutier du notaire Paul Vachon**



**1677 – Jean Charet**

8 septembre – Vente d'une habitation située en l'Île et comté de St Laurens du côté du nord, paroisse de la Ste Famille, par Étienne Charet, marchand tanneur et Catherine Bissot, son épouse, de la Pointe d Levy, côte de Lauzon, à Jean Charet, habitant, de l'île et comté de St Laurens.

**Minutier du notaire Romain Becquet**

**1678 – Jean Charet**

2 novembre – Bail d'une habitation située en l'île de St Laurens, paroisse de la Ste Famille; par Jean Charet, de l'Île et comté St Laurens, à Jacques Lugré, de l'île de St Laurens.

**Minutier du notaire Romain Becquet**

**1679 - 26 octobre – Christophe Martin vs Jean Charet**

Christophe MARTIN Sieur de bois Cornuau cy devant directeur de lisle  
et comté St Laurend c

Entre ledit Sr demandeur (Christophe Martin) Present dune part Et Jean CHARET habitant du comte St Laurent present deffendeur daultre, apres que par le demandeur a este conclud a ce que le deffendeur soit Condampne luy payer la somme de deux cent vingt cinq livres quatorse sols et six deniers pour avoir paye en son aquit et pour livraison de marchandises Et par le deffendeur a este dit quil reconnoit son signé au bas de deux actes portant cautionnement de la somme de cent vingt deux livres dix sols envers Michel LECOURT du dousiesme octobre Mil six cent septante et sept (1677) Mais que les peaux de vache et de Moutton ont este mis dans la grange dudit sr demandeur et que de douse peaux de Moutton Il ne luy en faict paye que la facon qui se Monte a la somme de dix huict livres et que pour le restant porté dans le journal du sr demandeur Il est prest den tenir compte sur ce qui luy peut deivoir pour travaux qui luy peut avoir faict et aultre choses fournies par une memoire quil produit et ainsy quil est chiffré au bas de chaque article Premierement pour sept Paires de Couroyes a boeuf vingt huict livres, pour une peau de vache dix livres, pour douse peaux de mouttons

(26-10-1679)

patté douse livres, une aultre paire de couroye quatre livres, une peau de chien trentte sols, un canot de trentte livres deux livres dallun dix sols, une peau de martre dix sols, cinq mois de son temps a vingt cinq franc par mois tant a travailler au moulin a leau que dans les bois a abattre et gobber du bois un poallon de cuivre vingt sols, quatre voyage de luy a quebec pour voir les peaux des bouchers et prettend avoir la somme de quatre cent livres pour les dommages et intherests attendu que le sr demandeur la tiré de ches son frere faisant le mettier de tanneur le demandeur luy ayant fait entendre qui luy feroit faire une tannerie Cest a quoy Il conclud avec despendes Et par ledit Sr demandeur a este replique que les pieces (?) du deffendeur Il avance cent vingt deux livres a Michel LECOURT pour peaux de boeuf vache et moutton ainsy qu'il paroît par lescript du douse octobre 1677 pour raison de quoy ledit deffendeur a

8a

promis payer qua lesgard desdites douse peaux de Mouton le deffendeur en a receu dix huict livres pour le prix dicelle a legard des Couroyes fut convenu entre les parties le demendeur payeroit seullement la peine du deffendeur de passer les peaux ainsy qu'il paroît par son escript qu'il a recognu en consideration des avances que le demandeur luy a fait et que pour la peau de vache qu'il consent la payer a la ditte somme de dix livres a lesgard des peaux de boeuf de vache et de moutton qu'il dit avoir raporte en la grange ont este fournies par Pierre FERRÉ, Lafontaine MARION Pierre PARENT et Michel Lecourt ainsy qu'il se voit par le comte dudit Lecourt escript par Guillaume Roger huissier le prix desquels peaux ont este paye audit Lecourt et Content (?) ainsy qu'il se voit par le comte de deffunct le sr Bazire ainsy le deffendeur peut se pourvoir pour son recour contre ledit Lecourt offre payer une paire de couroye de quatre livres offre rendre au deffendeur la peau [de] chien et de Martre pour le partage payer ledit poallon demande a legard du canot dit que le deffendeur sans lordre ny participation du demandeur lauroit laissé au bas de la porte de la Maison dommaniale que sy des particuliers sen sont servy cest sans son scu et sans son ordre, qua la veritte le deffendeur luy dit que quelques particuliers de la Maison de Mon<sup>sr</sup> Berthelot luy avoient rompu son canot que le demandeur luy en vouloit donner deux vieux pour le racomoder et ce par service d'ami (d'ami) sans y estre obligé partant ne doit estre tenu de la demande du deffendeur a lesgard des cinq mois et quatre jour Il ny en a que quatre mois et demy pour lesquels il offre cinquante quatre livres a raison de douse franc par mois attendu que les travaux nont este faits ny dans les sepences ny dans les recoltes a lesgard des voyages faits a quebec prettendus par ledit deffendeur sa este pour ses affaires finalement quand a l'article pour les dommages et intherests ledit deffendeur vingt a lannee soixante et saize trouver le demandeur auquel Il proposa que lon pourroit faire une tannerie a lisle et que si il vouloit y Entendre que la chose ce pourroit faire attendu que ledit deffendeur est propriettaire de deux

9

habitation scitués en laditte Isle proche le moulin a leau Partant persiste en les demandes et soutient le deffendeur non recevable et mal fondé en ses demandes Et par le deffendeur a este replique son memoire estre veritable en son contenu offre tenir compte du contenu du Memoire des Marchandises a la reserve de celluy du compte et offrir verifier des peaux qu'il a passé\* Parties ouyes apres avoir Examine les memoire tant de la part du demandeur que du deffendeur et que celluy du demandeur se montant a la somme de cent trois livres quatorze sols six deniers pour Marchandises livres au demandeur par luy avancé les avons receu veu le cedulle de memoire de peaux receu par le deffendeur de Michel Lecourt signé le tout dudit Charet datté du dousiesme doctobre Mil six cent soixante et dix sept aultre Memoire et Extraict tiré sur le papier journal du magasin de feu monsieur Bazire et escrit de la main de Me Guillaume Roger huisier de

(\*) Passer les peaux.

(26-10-1679)

la cour et que lesdittes sommes ensemble se montent a la somme de deux cent vingt cinq livres quatorse sols six deniers Cest a quoy nous condamnons le deffendeur de tenir compte au demandeur et le demandeur a tenir Compte au deffendeur scavoir vingt cinq livres pour huit paires de couroyes a boeuf a raison de trois livres paires dix livres pour une peau de vache dix huit livres pour douse peaux de moutton dix sols pour une peau de Martre vingt sols pour ledit poillon (poëlon) soixante sept livres dix sols pour quatre mois et demy de service a raison de quinze livres par mois cinq livres pour une peau de boeuf le deffendeur ayant alors pris les trois paires de couroyes les dittes sommes se montant a la somme de cent vingt neuf livres et dix sols partant deduction faite le deffendeur demeure redevable audit demandeur de la somme de quatre vingt seize livres quatre sols six deniers, a quoy nous le condamnons a luy tenir compte et luy payer apres quil ara justifié de la valleur dudit Canot par luy prestendu par gens a ce cognoissant par luy prestendu et voyages fait a quebec par ordre du demandeur et desdittes peaux quil dit avoir aporte ausy par ordre du demendeur pour le tout estre reiglé au premier jour daudiance et lesdits memoires de part et daultre restés au greffe pour y avoir recour les despends reservés

P Vachon (procureur fiscal)

9a

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier I , 1679, pp. – 459-461)

#### 1680 - 6 février – Christophe Martin vs Jean Charet

Entre Pierre MARTIN habitant du comte St Laurent Present demandeur dune part Et Jean CHARET ausy Present deffendeur daultre apres que par le demandeur a este conclud a ce que le deffendeur soit condampne a luy payer la valleur de trois journees de harnois qui luy devoit faire dans ses sepences derniere et a le desdomager faucte de non luy avoir fait les dittes trois journees avec despend Parties ouyes du contentement du deffendeur lavons condampne a tenir compte au demandeur de la somme de dix livres sur et tant moins de ce qui luy est redevable par obligation du huictiesme febvrier gbic soixante et dix neuf

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier I , 1680, p. –)

#### 1680 – Jean Charet

8 novembre – Contrat de mariage entre Jean Charet, habitant, de l'Île et comté St Laurens, paroisse de la Ste Famille, veuf de Elisabeth Guillot; et Marie Bourdon, de la côte de Beaupré, paroisse du Château Richer, veuve de Toussaint Toupin-Duclos, bourgeois de la ville de Québec.

**Minutier du notaire Romain Becquet**

#### 1682 – Jean Charet

1 juillet – Échange d'une concession située au Chateau Richer en retour d'une concession située en l'île et comté Scainct Laurens en la paroisse de la Scaincte Famille en la seigneurie de Liret entre Jean Charet, marchand tanneur et Marie Bourdon, son épouse, du Château Richer en la seigneurie de Beaupré en la paroisse de Nostre Dame du Château Richer, et Barthélemy Verreau, maître taillandier et Marthe Quintel, son épouse, du Château Richer en la seigneurie de Beaupré en la paroisse de Nostre Dame du Château Richer.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

1683 – Jacques Jahan dit Laviolette

3 février – Société entre Hippolite Thivierge, marchand, de Québec, et Jacques Jahan dit Laviolette, maître tanneur, de Ste Famille.

**1683, 3 février (gfe Duquet, cahier No 21), acte de société entre : Thibierge, Hippolitte, marchand bourgeois, de Québec, et : Jahan, Jacques, habitant du comté St Laurent, pour continuer à faire « avancer et valloir une tannerie en tout ce quelle pourra consisté, tant achapt de cuirs, denrées, marchandises, bastimens, etc., pour neuf ans, en communs frais, tant pour les batiments qui sont encommençés, savoir sur la terre du d. Thibierge : un moulin a vent, et sur la terre du d. Jahan la d. tannerie; tous les profits seront partagés esgalement entre les parties tout ainsy que les pertes; en fin desd. 9 années, ce qui se trouve basty sur la terre dud. Jahan lui demeurera propre et le d. moulin a vent appartiendra aud. Thibierge. »**

- |  |  |
|--|--|
| <p>1- Pardevant Pierre Duquet notaire royal etc.<br/>et temoins soussignés furent presenz en leurs personnes le sieur Hippolithe Thibierge marchand bourgeois de cette ville d'une part et le sieur Jacques Jahan Laviolette maître tanneur habitant du comté de Saint-Laurens d'autre part, lesquelles parties ont dit que dez le mois de juin dernier passé, ils ont commencé par ensemble a faire valloir et construire une tannerie au dit lieu du comté de Saint-Laurens pour faire valloir laquelle ils ont jusqu'à present sur leurs parolles founy et avancé de part de d'autre plusieurs choses sans aucun escript ny contact de societé quoy que la choses soit considerable, ( mot rayé ) et desirantz continuer a faire avancer et valloir l'aditte tannerie, en tout ce qu'elle pourra consister tant en achapts de cuir, denrées, marchandises bastimenz, quantes mises generalement quelconques ils en vouilloient passer contract en formes, pourquoy de leurs bon grez et volonte sans aucune contraincte, ils se sont associez pour neuf années de temps consecutives a commencer de ce jour a faire valloir laditte tannerie a communs frais tant pour les bastimenz qui sont encommencez</p> | <p>20- pour cet effect, sçavoir sur la terre dudit sieur Thibierge un moulin a tan, et sur ledit sieur Jahan laditte tannerie que pour les cuirs, de quelque nature qu'ils puissent estre, despence de cordonniers et generalement tout ce qui il conviendra fournir pendant lesdites neuf années, pendant lesquelles années tous les profitz reviendront et seront paratgez esgalement entre les parties, tout ainsy que les pertes qui s'y pourroient faire seront aussy souffertz et portez par esgalle partiez entr elles; tiendront les parties chacunes d elles en droit soy un compte exapt et fidel de leur mise et despence pour ce qu'ilz auront desboursée et mis a raison de ce que dessus, lequel compte sera par eux soldé tous les ans une fois afin qu'il soit tenu compte a celuy qui aura plus mis de ce qu'il aura desboursé, fourniront esgalement de leurs peines a faire valloir laditte tannerie sçavoir ledit sieur Thibierge pour faire les achaptz *et debis* des marchandises qu'il y faudra et ledit sieur Jahan, de ses soins pour faire valloir le surplus se faisant a communs frais pendant tout le susdit temps, pendant lequel aucunes des parties ne pourra se desporter des présentes a peine d estre tenu de tous les despend et dommages et interstz envers celuy qui sera</p> |
|--|--|

acceptant des presents a l'entretien desquelles  
 il sont soumis et affectez tous leurs biens meubles et  
 immeubles presentz et advenir sans aucune reserve, et  
 45- a esté stipullé et accordé entre ledites parties que  
 au bout desdittes neuf années si lesdittes parties desirent  
 finir et se desporter de la présente societé tous les bastimenz  
 de laditte tannerie et autres despandances  
 en ce qui se trouvera de basty sur la etre dudit sieur  
 50- Jahan luy demeureront propres, et ledit moulin a tan  
 appartiendra au dit sieur Thibierge en l'estat ou il sera  
 pour lors ayant esté ainsy que laditte tannerie pendant  
 lesdittes neuf années \*entretenu\* a communs frais, et d'autant que  
 depuis ledit dernier mois de juin les parties ont fait  
 55- de part et d'autre plusieurs mises et avances, pour la  
 commencer il sont presentement compté par devant ledit  
 notaire de toutes leurs dites mises et despences faites  
 par lequel compte il s'en trouvé que ledit sieur Thibierge  
 a plus founy que ledit sieur Jahan la somme de sept centz  
 60- trente livres huit solz quatre deniers laquelle somme  
 il reprendra, sur la masse de ladite tannerie de cuirs  
 et ce qui en despend, pendant cinq années par esgalle  
 partiez, les cuirs quy y sont presentement luy demeureront

par gage et privilege special affectez et hypotecquez jusq'au  
 65- payement de laditte somme de sept centz trente livres huit  
 sols quatre deniers, et a encor esté accordé que tous les cordonniers  
 qui seront employez a laditte tannerie seront nommés moitié par  
 moitié entre les parties, sçavoir ledit sieur Thibierge pendant  
 l'hyver et l'esté Jahan l'esté par chacune de ses dites  
 70- neuf années, (tache) tenu cy dessus sans prejudice des compte  
 que les parties ont particulièrement ensemble qui ne sont  
 compris dans la presente societé # et qu'en expliquant la clause qui  
 dit que le moulin demeurera en fin de la présente société au dit sieur  
 Thibierge et la tannerie au dit sieur Jahan cela ne s'entend que pour  
 lesdits bastimenz les ustancilles et meubles de laditte tannerie ny  
 debvant estre compris mais separez esgallement entre lesdites parties  
 ainsy que le surplus et encor a la charge que le sieur Jacques Thibierge  
 et Jacques Jahan filz des parties seront monstrez et enseignez par lesdits  
 sieurs Jahan \*pere\* pendant deux ans a apprendre la vacation de tanneur,  
 et corroyeur et nourris et entremus esgallement par eux pendant ledit  
 temps sans que pendant (mot rayé) ledit sieur Thibierge puisse disposer  
 ny engager aucune pelleterie qui puissent estre employées a laditte  
 tannerie qu'au préalable elle n'en soit suffisamment fournies (mots rayés)  
 # car ainsy etc fait  
 et passé a Quebec estude dudit notaire le troizième 1683 : present  
 témoins Jean Journot et David Courbin  
 75- qui ont signe avec les parties et le notaire.

J. Thibierge (paraphe)      J. Jahan  
 J. Thibierge (paraphe)      David Courbin (paraphe)  
 Journot (paraphe)                      Duquet (paraphe)  
 Paléographie Jules Guérard, le 28 octobre 2008

## Minutier du notaire Pierre Duquet de Lachesnaye

### 1685 - novembre – Lettre de Denonville au ministre- compte rendu de son...

« Il y a dans cette ville (Québec) quelques tanneries établies qui réussissent très bien, il y en a une très belle à l'île d'Orléans, on travaille actuellement à Villemarie en l'île de Montréal a en établir une aussy. »

BAC - MG1-C11A. No de microfilm : C-2376<->C-2377. - No d'instr. de recherche : MSS0856

### 1686 – Jacques Jahan, fils

4 novembre – Contrat de mariage entre Jacques Jahan, fils de Jacques Jahan dit Laviolette, habitant et de Marie Feret, du comté St Laurents, paroisse Ste Famille; et Anne Trepaigny, fille de Romain Trepaigny et de Geneviève Drouin.

### Minutier du notaire Étienne Jacob

### 1688 – Jacques Jahan dit Laviolette

10 novembre – Vente d'une terre située en l'île et comté St Laurent du côté du sud; par Jeanne Badaud et Pierre Parent, habitant, son époux, de Beauport, à Jacques Jahan dit Laviolette, habitant, de l'île et comté Saint Laurent, paroisse de la Ste Famille.

### Minutier du notaire Gilles Rageot

**1689 – Jean Charet**

9 mars – Inventaire des biens de la communauté de Jean Charet, marchand tanneur, veuf de Elisabeth Guillot, de la paroisse de la Scaincte Famille en l'île et comté Scainst Laurens.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

**1689 – Jacques Jahan**

22 avril – Quittance de Jean Billaudeau et Marie Jahan, son épouse, de la paroisse de Scainct François de Salle, seigneurie Dargenteny au comté Scainct Laurens, à Jacques Jahan, marchand tanneur, son beau-père.

**Minutier du notaire Paul Vachon**

**1689 - 25 octobre – Jacques Jahan, fils - Bailliage**

(25-10-1689)

*Du vingt cinq octobre 1689 Laudiance tenant par Monsieur le bailly  
du comte St Laurens Monsieur le procureur fiscal Present*

Entre le procureur fiscal de ce bailliage demandeur dune part Et Jacques JAHAN fils habitant du comte St Laurens deffendeur dautre part Partyes ouyes avons condampne le deffendeur a payer la somme de trentte livres douse sols pour quatre annees darrerages de renttes deubes a Monsieur BERTHELOT scavoir gb<sup>ic</sup> soixante et quinze saise dix sept et dix huict sauf au deffendeur son Recours contre qui Il advisera bien et le deffendeur aux despends moderes a dix sols non compris ces presentes

**Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1689, p.74)**

**1691 – Jacques Jahan**

20 octobre – Obligation de Jacques Jahan, tanneur et habitant, de la paroisse de la Ste Famille de l'île et comté Saint Laurent, à Louis Rouer de Villeray, écuyer.

**Minutier du notaire Gilles Rageot**

**1691 – Jean Charets**

4 novembre – Bail à ferme d'une terre située du côté du nord de l'île et comté Saint Laurent; par Jean Charets, de l'île et comté Saint Laurent, à Jacques Lugré, de l'île et comté Saint Laurent.

**Minutier du notaire Gilles Rageot**

**1692 – Jacques Jahan**

16 juillet – Vente d'une part de terre située en la paroisse de la Saint-Famille; par Jacques Gerber, habitant et Marie Pelletier, son épouse, du Cap Saint Ignace, à Jacques Jahan, habitant, de la paroisse de la Sainte Famille en l'île D'Orléans.

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

**1695 – Hippolyte Thibierge**

16 janvier – Contrat de mariage entre Hippolyte Thibierge, fils de Hippolyte Thibierge, marchand tanneur et bourgeois de Québec et de Renée Hervet, du comté St Laurent; et Anne Gaignon, fille de Robert Gaignon et de Marie Parentel, du comté St Laurent.

**Minutier du notaire Guillaume Roger**

**1695 – Jacques Jahan**

18 janvier – Contrat de mariage entre Pierre Asselin, fils de Jacques Asselin et de Louise Roussin, du comté St Laurent, paroisse de la Ste Famille; et Elisabeth Jahan, fille de Jacques Jahan et de Marie Ferra, du comté St Laurent, paroisse de la Ste Famille.

**Minutier du notaire Guillaume Roger**

**1695 – Jean Charet**

21 février – Donation d'une somme de 300 livres par Marie Bourdon, épouse en troisièmes noces de Jean Charet, habitant de l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse de la Sainte-Famille, aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec; ladite donation est passée pardevant Genaple, notaire garde-notes du roi en la Prévôté de Québec, en présence de monsieur Vallet, prêtre chanoine de la Cathédrale de Québec, et du sieur Roussel, chirurgien, témoins. - 21 février 1695 [Document insinué le 15 avril 1695]

**BAnQ- Cote : CR301,P385**

**1696 – Hippolyte Thibierge**

12 juin – Accord entre Hippolyte Thibierge, bourgeois et marchand tanneur, de la ville de Québec, et Hippolyte Thibierge, de l'île Saint-Laurent, paroisse de la Sainte Famille, son fils.

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

**1700 – Hippolyte Thivierge**

29 mars – Donation d'une terre située au comté St Laurens, paroisse St Jean du même côté du sud; par Hippolyte Thivierge, marchand tanneur et Renée Hervet, son épouse, du comté St Laurens, à Gabriel Thivierge, commandant de milice et Marie-Madeleine Lepage, son épouse, du comté St Laurens du côté du sud.

**Minutier du notaire Etienne Jacob**

5 juin – Vente d'un emplacement situé au pied du cap aux diamants en la basse ville de Québec; par Hyppolyte Thivierge, marchand tanneur bourgeois, de la ville de Québec, résidant ordinairement en l'île et comté St Laurent, à Martin Cheron, garde-magasin du Roi, de la ville de Québec, son gendre.

**Minutier du notaire François Genaple de Bellefonds**

**1701 – Jacques Jahan**

1 avril – Accord et cession de terre située en l'île Saint Laurent et paroisse de la Saint Famille; par André Gauthier (24 ans), habitant de l'île Saint Laurent, paroisse de la Saint Famille, à Jacques Jahan et Jeanne Trepagny, son épouse, de l'île Saint Laurent, paroisse de la Sainte Famille.

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

## 1701 - 14 juin – Bailliage – Louis deNiort vs Jacques Jahan

500 (Cahier III, 1701)  
 7 ———  
 (14-06-1701)

Entre le Sr Louis deNiort sieur de LaNoraye demandeur au nom et comme receveur des cens et renttes du domaine du comte St Laurent present dune part Et Jacques JAHAN habitant du comte St Laurent deffendeur present dautre part apres que par le sieur demandeur a este conclud a ce que le deffendeur soit condampné luy payer les venttes (lods & ventes) du prix de la somme de huict cent livres quil a achepte les droicts sucesifs de Jean BILLIAUDEAU et Marie JAHAN heritiers de defunct Jacques JAHAN leur pere suivant le contract de vente desdits droicts sucesifs passé par Cadrin (Nicolas) nottaire vivant en ce comte le dix huictiesme de Juilliet 1699 et en lamande portee par la coustume faucte davoir exhiber ledit contract dans le temps et demande despendis Et par le deffendeur a este dict quil ne doit aucune vente du prix de son acquisition attendü quelle est faict par acte de partage entre luy et ces coheritiers dudit defunct Jacques Jahan leur pere pourquoy il demande a estre descharge de laction du demandeur Partyes ouyes avons ordonne que le deffendeur nous fera apparoir dudit acte de partage au premier jour daudiance pour Icelluy veu estre ordonne ce que de raison

Rouer de Villeray

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1701, p.500)

Entre ledit Sieur demandeur (Louis deNiort) et Jacques JAHAN habitant du comte St Laurent deffendeur dautre part Partyes ouyes du contsentelement du deffendeur lavons condampne a payer au sieur demandeur la somme de quarante cinq livres seize sols

8 ———  
 dune part pour lhots et venttes dune portion de terre par luy acquise de Andre GAUTIER (TSF n° 33, gr. Chambalon, 01-04-1701) relevant de ce comte et la somme de cent vingt cinq livres qui luy est deü audit nom par ledit Andre Gautier par senttence rendue en ce bailliage le troisesme Janvier gbi quatre vingt dix neuf et aussy la somme de sept livres dix sols pour frais de justice non compris ces presenttes

Rouer de Villeray

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1701, p.502)

## 1701 - 27 juillet – Bailliage – David Estourneau vs Jacques Jahan Laviolette

Entre David ESTOURNEAU habitant du comte St Laurent et farinier du moulin de la Ste Famille demendeur present dune part Et Jacques Hahan (Jahan) laviolette habitant et tanneur audit comté aussy present deffendeur dautre part Partyes ouyes du Contsentelement du deffendeur lavons condampné payer ou livrer dix neuf minots de bled a six livres le minot a quoy le nomme Andre GAUTIER a este condampne par senttence rendue en ce bailliage le treisiesme jour davrille de lannee derniere gbi sept cent (1700) attendü que ledit deffendeur a aquis dudit Gautier sa terre et aussy en la somme de quatre livres dix sols pour les frais faict pour poursuivre ledit Gautier et ledit deffendeur

Rouer de Villeray

Entre Jean Oger (Auger) huissier en ce comte present demandeur dautre (d'une) part Et Jacques JAHAN tanneur demeurant audit comte present deffendeur dautre part Partys ouyes et leur demandes et deffences avons condampne le deffendeur payer au demendeur la somme de deux livres dix sols avec despendis taxes a dix sols

Rouer de Villeray

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1701, p.5..)



1701 - 27 juillet – Bailliage – Louis deNiort vs Jacques Jahan Laviolette

Entre Louis deNiort Sieur de LaNoraye Receveur des cens et renttes du comte St Laurent demandeur present dune part Et Jacques JAHAN habitant dudit comte aussy present deffendeur daultre part apres que par le sieur demandeur a este conclud a ce que le deffendeur soit condampne luy payer la somme de vingt neuf livres onse sols 8 deniers quil doit pour les lhots et venttes de la somme de 357# pour le prix de lachapt que le deffendeur a fait dune portion de terre quil a aqise de Jean BILLIAUDEAU et Marie JAHAN sa femme scituee en ce comte ainsy quil paroist par le contract daquest de laditte terre et demande despens Et par le deffendeur a este dict quil ne doit aucunes venttes au sieur demandeur de laquisition de laditte terre par ce quelle provient de la sucession de deffunct Jacques JAHAN son perre et aussy perre de laditte Marie Jahan sa seurre pourquoit il soustient deavoir estre descharge de laction du sieur demandeur avec despens Partyes ouyes ledit contract daquest passe par Cadrin vivant nottaire en ce bailliage du dix huictiesme juillet 1699 par lequel il paroist que ledit Jean Billiodeau et Marie Jahan sa femme vendent vollontairement au deffendeur le [nombre] de deux perche et demy de terre de largeur sur la profondeur pour le prix de trois cent cinquante et sept livres avons condampne le deffendeur payer au Sr demandeur la somme de vingt neuf livres onse sols et huict deniers et aux despens

39

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1701, p.515)

1701 – Nicolas Thibierge

26 octobre – Contrat de mariage entre Nicolas Thibierge, marchand tanneur, de l'île et comté Saint Laurent; et Anne Primon, fille de feu Jean Primon et de Marie Aubert.

Minutier du notaire Charles Rageot de Saint-Luc

1701 – Jacques Jahan

27 octobre – Constitution de rente annuelle et perpétuelle par Jacques Jahan, habitant et tanneur, du comté St Laurent, à la Fabrique de la paroisse Ste Famille-de- l'île- d'Orléans.

Minutier du notaire Etienne Jacob

1701 – Jean Charet

3 novembre – Vente d'une rente annuelle et perpétuelle; par Jean Charet, marchand tanneur, du comté St Laurens, à Guillaume Guion, habitant de Beaupré.

Minutier du notaire Etienne Jacob

1702 - 10 janvier – Bailliage – Jacques Jahan vs Maurice Arrivé

Entre Jacques JAHAN habitant et tanneur demeurant au comte St Laurent demandeur present dune part Et Maurice ARRIVÉ habitant dudit comte aussy present deffendeur daultre part Partyes ouyes du consentement du deffendeur lavons condampné payer au demandeur la somme de cinq livres pour ventte et livraison dune paire de souliers avec despens moderes a dix sols

Cochon

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1702, p.531)

Entre Jacques JAHAN habitant du comte St Laurent et tanneur demandeur present dune part et Simon ARRIVÉ habitant dudit comte comparant par Maurice ARRIVÉ son frere deffendeur partyes ouyes du contsenteement dudit Maurice Arrivé avons condampné ledit Simon Arrive payer au demandeur la somme de onse livres qui luy doit pour ventte de deux paires de souliers et vingt sols dargent preste avec despens de lassignation taxe dix sols

Cochon

Les baillages de Beaupré et de l'île d'Orléans – Documents compilés et transcrits par André Lafontaine, 1987 (Sherbrooke : Impr. Jacques Gagné (Cahier III , 1702, p.532)

**1702 – Jean Charet**

10 avril – Quittance de Jean Charet et Catherine Jobidon, son épouse, à Louis Jobidon, leur frère.

**Minutier du notaire Etienne Jacob**

**1702 – Nicolas Thivierge**

12 mai – Bail à loyer d'une terre à l'île et comté St Laurents, paroisse de la Ste Famille; par Jacques Bluteau, de l'île et comté St Laurents, paroisse de la Ste Famille, à Nicolas Thivierge, marchand tanneur, de l'île et comté St Laurents, paroisse de la Ste Famille.

**Minutier du notaire Michel Lepailleur de LaFerté**

**1702 – Jaques Jahan dit Laviolette**

17 novembre – Obligation de Blaise Dumareuil, maître cordonnier de la ville de Québec, à Jaques Jahan dit Laviolette, maître tanneur, de l'Île et comté St Lorent, paroisse de la Ste Famille.

**Minutier du notaire Florent de Lacetière**

**1703 – Hippolyte Thivierge**

5 juin – Inventaire et partage des biens de la communauté des défunts Hippolyte Thivierge et Renée Hervé, Saint-Laurent, Île d'Orléans.

Le 5 juin 1703

Inventaire et partage des biens de la communauté des défunts Hippolyte Thivierge, marchand tanneur, et Renée Hervé, du comté Saint-Laurent.  
notaire Étienne Jacob, no-864, (BAHQ / CN301,S143 / mic.# M-173.525)

- 1- L an mil sept cents trois le cinquiesme jour de juin  
apres midy a la requeste du sieur Gabriel Thivierge  
procureur fiscal au comte Saint-Laurent Estienne Thivierge  
demeurant a Quebecq Jantien Thivierge demeurant au dit
- 5- comte du sieur Martin Cheron garde de magasin du Roy  
au dit Quebecq comme ayant espouse Marie Anne Thivierge  
et faisant pour Jacques Thivierge de present demeurant  
au Montreal duquel il se dit estre procureur Pierre  
Gendron habitant dudit comte tant pour luy que pour
- 10- Marie Thivierge sa femme; et Anne Gaignon veufve  
de deffunct Hipolite Thivierge vivant demeurant  
au dit lieu mere et tutrice des enfans mineurs dudit  
deffunct son mari et elu par acte de tutelle rendue  
en ce bailliage ce jourd huy et receu par Premont
- 15- comis greffier au dit lieu tous enfans et heritiers  
de deffunct le sieur Hipolite Thivierge marchand  
tanneur de son vivant demeurant au dit comté et  
de Renée Hervé leur pere et mere et en la presence  
dudit Pierre Gendron oncle paternel desdits mineurs

- 20- a la conservation des biens et droicts desdites parties  
es dit noms et de tous autres qu il appartiendra a  
este par le nottaire au dit ~~bailliage~~ dudit comte fait  
bon loyal inventaire et description de tous et chacuns  
les biens meubles ustancilles de menage habits linges  
25- et argent monoye et non monoyé tiltres papiers et  
aultres choses demeures apres les deceds desdits  
deffuncts trouves et estants trouves et estants en  
leur maison scitues au dit comté lesdits biens montres  
et enseignes par ledit sieur Jantien Thivierge et Andre  
30- ( blanc ) son domnestique apres serment par chacun  
d eux separement fait et preste es mains dudit  
nottaire de tous lesdits biens montres, et enseignes  
pour estre inventories au present inventaire  
sans en cacher ne destourner sur les peines de  
35- l ordonnance a ce introduites qui leur ont este exprimes  
et donner a entendre par ledit nottaire lesdits  
biens meubles prises et estimés par Pierre  
Cornilier huitiers jure priseur de meubles au dit  
comte assiste de Jacques Jahan et Claude Guion  
40- habitant dudit lieu qui les ont prises et estimés  
en leur conscience et en esgard au coust du temps
- item 2 vieux \_\_\_\_ prise 10 s  
item un marteau a faux prisé a deux livres cy 2 #  
item 2 feuilles de taulles prise a neuf livres cy 9 #  
70- item 2 vieilles chaudières priser a trois livres cy 4 # [sic]  
item 3 dousaine de cuilliere d estain prises à 2 livres 10 sols  
la doussaine qui est sept livres dix sols cy 7 # 10 s  
item une chaine de treisne et une de pieu  
prise a cinq livres cy 5 #  
75- item une veille lanterne de fer prise a 5  
item une lampe de fer prisee 10 s  
item un coulloy prise 5 s  
item un vieux gros fusil prise 5 livres cy 3 # [sic]  
item 2 petites cruches et un petit chandelier  
80- prise a 1 #  
item un autre fusil prisé a dix livres cy 10 #  
item un sciseau de fer 1 # 10 s  
item un vieuxx es haches prise a 2 #  
item 4 faucilles et deux faux prise estime 4 #  
85- item un mire et un vallet prise a deux livres 2 #  
item une brouette et ( mot rayé ) deux ferre estimés a 2 #  
item une meschante cruche a huisle estimée a 1 #  
item un petit poisle de fer aveq ses thuyaux estimés  
a soixante dix livres cy 70 #  
90- item un vieux fusil estimé a dix livres cy 10 #
- aux sommes de deniers qui ensuivent scavoir  
( espace laissé en blanc )  
Premierement  
45- une cremaillier prisee et estimee a deux livres cy 2 #  
item une croche a rostir prisee a deux livres cy 2 #  
item un passoire de cuivre jaulnes a deux livres  
dix sols cy 2 # 10 s  
item un poellon estime a 1 # 15 cy 1 # 15 s  
50- item un tourtiere de cuivre rouge prisee a trois  
a quatre livres cy 4 #  
item unne poelle a frire prisee a deux livres cy 2 #  
item un escumoy de cuivre prise vingt sols cy 1 #  
55- item une marmitte et sa cuilliere a pot priser a  
cinq livres dix sols cy 5 # 10 s  
item un gril prise a deux livres cy 2 #  
item une chaudiere de fer prisee douze livres cy 12 #  
item un chaudelier de cuivre prise deux livres cy 2 #  
60- item 50 livres de vieil estain prisé a 15 sols la livres qui est  
la somme de trentte sept livres dix sols cy 37 # 10 s  
item 2 fers a passer du linge prise quatre livres  
dix sols 4 # 10 s  
item une manivelle de meulle prise une livres cinq  
sols cy 1 # 5 s  
65- item une paire de pincettes prise vingt sols 1 #  
item une manche de pelle de fer prise 10 s  
item cinq terinnes estimée a cinq sols piessé 1 # 10 s  
item une paire de ballances de cuivre jaune avecq ( mot rayé )  
quatre poids a pezer pezant sept livres et demye estimé à 4 #  
95- item une couverte de laine blanche prisee a vingt  
cinq livres cy 25 #  
item une autre couverte de laine rouge prisee a  
sept livres cy 7 #  
item une vieille couverte prisee a quatre livres cy 4 #  
100- item un vieux lit de plume couvert de Jouie  
prise a vingt livres ( lettres rayées ) et deux oreillers cy 20 #  
item un miroir prise quatre livres cy 4 #  
item une paire de bas lins prise sept livres 7 #  
item une aultre paire de bas drapeau prises  
avec une aultre paire de bas prisees quatorze  
105- livres cy 14 #  
item 2 aultres paires de bas prisees a six livres 6 #  
item un chapeau prisé quinze livres cy 15 #  
item une ceinture prisee quatre livres cy 4 #  
110- item une vieille paire de culotte et une paire  
de gands prisees deux livres cy 2 #  
item une veste de futaine prisee trois livres 3 #  
item une ceinture angloise prisee six livres 6 #  
item un capot de tirtaine ( mot rayé ) \*seise\* livres 16 #  
115- item un capot culotte et veste de draps brun  
prisé a quatre vingt livres cy 80 #  
item un aultre capot et un veste de draps  
roux prisé a trente cinq livres cy 35 #

- item trois aulnes et demy d'estamine prisee  
a huit livres quinze sols cy 8 # 15 s
- 120- item trois chemises de toile blanches prisees a 15 #  
item une aultre chemises de toile blanche 2 # 10 s  
item un draps de toile jaulnes prisee a 10 #  
item sept chemises neufve de grosse toile prisees 28 #  
item quatre aultres vieilles chemises a hommes 6 #
- 125- item trois cravattes de mousseline prisee 10 #  
item deux vieilles mouchoirs et une cravatte 2 #  
item une cravaste rompue prisé 1 #  
item trois paires de manchettes a hommes prisee a 6 #  
item deux paires de chaussettes de toile prisees 1 # 5 s
- 130- item trois coisfes de nuit prise 1 # 10 s  
item un coffre fermant a clef prise a 3 #  
item un demy tour de lict de serge de Caen verte 10 #  
item une paire de culotte rouge prisé a 2 #  
item un vieux capot chemisette et cullotte 3 #
- 135- item un vieux chapeau 1 # 10 s  
item un manchon d ours prisé a cinq livres 5 #  
item neuf serviettes et une nappe et un drap prise 12 #  
item 3 nappes et 2 serviettes prisees cinq livres cy 5 #  
item un moyen oreiller de plusme prisé 5 #
- un vieil coffre fermant a clef 4 #  
un autre coffre idem 2 #  
quatre tasses
- 165- sept cuillieres  
sept fourchettes  
le tout d'argent pesant 5 marcs 5 onces  
trois gros a trante six livres le marc 205 # 17 s 6 d  
369 # 10 s 6 d
- 170- deux vieux chandeliers  
deux autres idem 4 #  
deux salliers  
un bassin  
douse plats tant grands que petits
- 175- quatorze assiettes une pinte  
le tout de vieil estain pesant 60 livres a 15 sols 45 #  
deux chenets estimes a 10 #  
une robe de chambre vieille 3 #  
un tour de lit vert et quatre morceaux estimé a 10 #
- 180- deux chaudières estimée a 19 #  
une cramailliere 2 # 10 s  
une marmite faislée 2 # 10 s  
deux ferts a flasquer 2 #  
item
- 185- 480 # 10 s 10 d
- 140- item une paire de bas bleue prisee 5 #  
item une paillasse prisee a deux livres cy 2 #  
item une grande chaudiere a coudre prisee a 120 #  
item deux nappes et trois serviettes prisees a 2 #  
item une boutique de cordonnier prise a 6 #
- 145- item deux livres de fil a cordonnier prisé a 4 # 10 s  
item un croc estimé a cinquante sols cy 2 # 10 s  
Les meubles quy ce sont trouves ez la maison du sieur  
Etienne Thibierge a Quebecq appartenants a Renée Herve et veufve  
du sieur Hipollite Thibierge represantes par ledit sieur Thibierge
- 150- Scavoir  
un vieux lit estimé a dix sept livres 17 #  
deux oreillers deux vieux matelas de laine 17 #  
une vieille paillasse estime a quarante sols cy 2 #  
une vieille couverte de Rouen 10 #
- 155- trois vieux morceaux de tour de lit 3 #  
une vieille coiffe de taffetas 2 #  
une vieille cappe a femme 6 #  
dix neuf serviettes a 8 livres douzaine 12 # 13 s 6 d  
six nappes a deux livres 12 #
- 160- sept draps a 8 livres pièce 56 #  
cinq chemises a 4 livres 20 #
- Sentsuict les bestiaux  
premierement deux beufs prises cent cinquante livres 150 #  
item quatre vaches prises a trente cinq livres  
chacunes qui est la somme de cent quarante livres 140 #
- 190- item un jeusne beufs prise soixante et quinze  
livres cy 75 #  
item une cavalle prisee cinquante livres avec  
son poulain 50 #  
item une aultre cavalle aage de trois ans  
prisees a cent vingt livres cy 100 #
- 195- plus n a esté jusques au present inventaire  
attendü 1 heure de nuit et remis la continuation  
d icelluy inventaire a demain matin.  
Du lendemain sixiesme jour de
- 200- juin 1703 continuant ledit inventaire  
premierement 86 costé de cuir forts dans les planies  
en chaux a 8 livres chacunes qui est la somme de 688 #  
item 33 costé de vaches en chaux 4 livres chacun 132 #  
item 41 cuir en pendre prise 10 livres qui est 410 #
- 205- item 39 peaux de veaux tannés 39 #  
item 37 cuir tannes prise 12 livres chacuns 444 #  
item 3 de mesme cuir vicies 24 #  
item 15 coste de vaches en cuir tannes 60 #  
item 8 aultres peaux de veaux tannés 8 #

- 210- item 28 autres peaux de vertes est en poil 111 #  
 item 7 peaux de vaches en poil a 5 livres chacunes 35 #  
 item c est trouve dans le garnier de la maison 68 minots  
 de bled froment prisé a 2 livres le minots 136 #  
 item un vend prisé 2 livres ( mot rayé ) cy 2 #
- 215- item 6 pors noutureaux prisees a 6 livres chacuns  
 qui est la somme de trente six livres 36 #  
 item une charue gamié de son socq coustre et chainés  
 rouelles prisees a vingt cinq livres cy 25 #  
 item une vieilles charette avec ces roues prisee 10 #
- 220- item une chaloupe garnié de ses agrays prises  
 a soixante livres cy 60 #  
 item 25 livres de lard a cinq sols la livres cy 6 # 5 s  
 item un colier de cheval avalloir bride estimé a  
 dix-livres livres cy 10 #
- 225- item les mouvemens d un moulin a tan prise a  
 cinquante livres cy 50 #  
 item c est trouvé entre les mains du sieur Estienne  
 Thivierge la somme de 91 livres 8 sols 4 deniers 91 # 8 s 4 d  
 Senssuict les debtes deubs a la succession
- 230- premierement par Baudouin 4 # 10 s  
 la veufve Cadrin 3 # 10 s  
 Bastiste Gregoir 3 # 10 s  
 Germain Gregoir 3 # 10 s  
 Juchereau 25 #
- 260- item a Jacques Jahan 15 #  
 17415  
 Senssuict les bestiaux papiers  
 premierement un contract de concession fait par le sieur  
 Dargenson cy devant gouverneur en ce pays d un emplacement  
 scituer en la basse ville de Quebeq sur laquelle est construit  
 une maison appartenant au dit deffunct ledit contract datte  
 du cinquiesme octobre 1658 cotte A.
- 265- item un contract de vente dudit emplacement fait  
 ausdits deffuncts par Francois Guion Despre passe par ledit  
 Duquet nottaire le quinsiesme jour de juillet 1668 B.
- 270- item un acte rendue en la prevosté royalle de Quebeq  
 le quatorziesme jour de janvier 1668 par lequel ledit  
 Francois Guion Despre declare devoir de rentes seigneuriale  
 dudit emplacement deux sols cotte C.
- 275- item une quittance dudit Francois Guion du payement  
 dudit emplacement et maison construits dessus passe  
 ledit Duquet nottaire le neufviesme jour de janvier  
 1669 cotte D.
- 280- item un proced verbal d arpentage d une terre apartenante  
 ausdits deffunct scituee au dit comte signe le Jean Guion  
 le quinsiesme jour de juillet 1663 cotte E.  
 item une quittance de la somme de mil livres  
 signe Hipolite Thivierge pour ce qui n en avoit esté  
 promis par lesdits deffuncts lors de son mariage  
 du 5<sup>iesme</sup> juin 1671 cotte F
- 285- item une autre quittance de deffunct le sieur de  
 Villeray des rentes seigneuriales de laditte maison  
 construite a Quebeq du 9 novembre 1696 cotte G.  
 item deux quittance dudit Hipolite Thivierge du  
 payement de ces travaux fait pour leur tanerie  
 et du reçu de la somme de trois cent livres du vingt  
 un may 1701 cotte H.
- 235- du Baud 21 #  
 Loignon 4 #  
 Nicolas Leblond 4 # 12 s  
 Joseph Leblond 3 # 10 s  
 la veufve Moricet 9 17 s
- 240- Fouchet 16 15 s  
 Goulet 6 #  
 Philepeau 28 #  
 Jean Lachance 10 # 10 s  
 Jean Guion 6 # 17 s
- 245- Thivierge 20 #  
 le veufve Poisson 15 #  
 Joseph Morency 2 # 2 s  
 le petict Gaignon 4 #  
 la veufve Lebreton 30 #
- 250- Senssuict les debtes passives  
 de la succession  
 premierement a Claude Guion 17 # 10 s  
 au sieur Francois Lamy pour reste de frais  
 funeraires 103 # 12
- 255- au sieur de Lanoraye 10 # 3 s  
 au dit sieur de Lanoraye pour deffunct  
 Fouchaud 11 # 12  
 item au sieur Canac pour de la planche 17 #  
 item une promesse fait au dit deffunct le sieur  
 Thivierge par serment de la somme quatre vingt  
 seize livres du vingt trois octobre 1692 cotte J.
- 295- item une autre promesse de la seure Bastra de la somme  
 de quatorze livres du mois d'octobre 1700 L.  
 item une obligation passee par Rageot nottaire a  
 Quebeq le vingt deuxiesme mars 1688 de la somme de  
 de dix huit livres deubs par Jean Leclerc habitant  
 du comte Saint-Laurent cotte M.
- 300- item une autre promesse sans datte signe Jean  
 Guivremont de la somme de dix livres quinze sols  
 cotte N.  
 item un recéu signe Hubert pour la succession de deffunct  
 le sieur Dombourge de la somme de quarante trois  
 livres du huitiesme septembre 1691 cotte O.
- 305- item une quittance seigneuriales de la terre desdits  
 deffuncts scituee au dit comte signe de Lanoraye  
 le premier octobre 1702 cotte P.
- 310- Senssuict les heritages desdits deffuncts  
 et les batiment construits dessus  
 premierement une terre et habitation scituee au dit  
 comte paroisse de la Sainte-Famille contenant deux arpens  
 de terre de large sur la profondeur joignans d un  
 coste aux terres de Jacques Jahan et d autre coste aux  
 terres de Jacques Bluteau sur laquelle il y a environ  
 vingt arpent de terre en valleur de labour et prairie
- 315- item une autre terre en ( mot rayé ) scituer au mesme  
 lieu de mesme nombre de deux arpens de largeur  
 sur laditte profondeur joignant d un coste aux terres dudit  
 Jacques Bluteau et d autre coste aux terres de David  
 Estourneau sur laquelle il y a aussy environ quinze  
 arpent de terre en valleur.  
 sur la premiere desdites sont construits une maison
- 320- de vingt deux pieds de long sur vingt de large close
- 325- de vingt deux pieds de long sur vingt de large close

- de piesses sur piesses au bout de laquelle est une allonge servant de boutiques de cordonnier
- 330- item une grange de trente deux pieds de long sur vingt de large close de planches au bout de laquelle est une stable de dix sept pieds de long sur laditte largeur close de piesses sur piesses
- item un vieux batiment prest a tomber servant de tannerye
- 335- item sur l autre desdittes terres est construits une aultre grange de trente pieds sur vingt de large close partye de planches
- 340- item une maison scise et scituer en la basse ville de Quebecq de trente pieds de long sur dix huit de large de deux estages de haulteur joignant d un coste en la maison de Gentient de deffunct Lagarenne et d aultre coste a la maison du Leroy
- de tous lesquels meubles cy dessus inventories desdittes partyes esdits noms desirant les partager en essence pour en avoir chacunes d elles ce qui leur en appartiendra
- 345- en estant ainsy convenus auroient fait entre elles sept lhot de plus grande partyes desdits meubles et bestiaux a la reserve de deux cavalles et porcs
- mentionner au dit inventaire desquels sept lhots # *ainsy fait le plus justement et esgallement qui a este possible* # elles auroient fait faire sept billets de papiers plier
- 350- et roules de l un comme l aultre dans chacun desquels est escript les noms de chacunes desdits heritiers sunommes a iceux billets poses sur chacun desdits
- 375- co heritiers la somme de quarante livres sur ledit beuf a l esgard du restant des meubles contenus au dit inventaire consistants en lesdittes deux cavalles, et ledit porc charue vend charrette chaloupe lard colier de cheval mouvements d un moulin a tant deux broche a rostir une boutique
- 380- de cordonnié du lit a cordonnerie trois paires souliers deux tasses d argent et argent monoyé toutes lesquels articles composent une somme de 649 livres 3 sols 4 deniers suivant le pris de leur estimation portée par ledit inventaire et desquels meubles chacunes desdittes partyes en sont ( mots rayés )
- 385- a qui leur est convenable suivant laditte estimation de laquelle somme de 649 livres 3 sols 4 deniers il en appartient a chacun desdits heritiers 92 livres 5 sols sur ( mot rayé ) laditte 92 livres 5 afferante laditte tutrice au nom de qui elle agit elle a receu la somme de 55 livres scavoir 40 livres qu elle
- 390- redoict pour ledit contes et 15 livres pour une tasse d argent. Ainsy il luy est de reste 37 livres 5 sols sans prejudice de ladite part audict mouvements dudit moulin a tant aussy a l esgard des peaux de la tannerye restes apres les deceds desdicts deffuncts mentionnes pareillement
- 395- au dit inventaire lesdittes partyes ayant jugé et preveu entre elles que difficilement elles les pourroient \*vendre\* le prix
- lhots par ledit Andre (blanc) a leur ouverture
- chacunes desdittes partyes auroit a pris et accepte le
- 355- lhot qui luy est eschetu dont elle se fait contente comme a tous biens esgallement faictes et par le lhots escheu par ledit partage a laditte Anne Gasgnon en sa qualite de mere et tutrice a cesdits enfans mineurs duquel elle est tenué de leur en rendre compte il est nescassaire d en scavoir la connoissance qui est premierement un poel et tuyaux de taulle prisé 60 livres une couverture de laine blanche 25 livres un manchon 5 livres un chapeau 15 livres une paire de pincette 1 livre un vieux capot et culotte 3 livres deux vieilles chaudieres 3 livres un vieux chapeau 1 livre 10 sols deux
- 365- nappes et trois serviettes 2 livres trois nappes et deux serviettes 5 livres sept serviettes et deux nappes 8 livres deux vieux mouchoirs et une cravaste 2 livres un bassin deux assietes d estain 6 livres une paire de bas fin 7 livres une fourchette et cuillere d argent pesant 2 onse et trois gros une espece
- 370- faucilles et chandelier 4 livres une paire de culotte rayer 2 livres et un beuf 75 livres tous lesquels dits meubles se monte a la somme de deux cent dix livres dix sols non compris la cuilliere et fourchette d argent et sur laquelle somme laditte veufve tutrice doit payer a ces freres et seures
- de leur estimation incerer au dit inventaire attendu que ce sont des marchandises d un commerce incognu elles auroient d un commun consentement et accords
- 400- cedde toutes lesdittes peaux dans l estat ou elle sont ausdits Pierre Gendron et Estienne Thiviere qui les ont prises et acceptees pour le prix et somme de 1783 livres 19 sols a laquelle a este reduitte la velleur desdittes peaux nobnostant leur ditte estimation contenue au dit inventaire
- 405- de laquelle somme 1783 livres 19 sols lesdicts Estienne Thivierge et Pierre Gendron # *seront tenuis* # d en payer a chacun de leur freres et seures co heritiers la somme de ( chiffres rayés ) 212 livres, et aussy a l esgard des heritages des successions desdits deffuncts pere et mere desdits heritiers sus nommes et batiments
- 410- construites sur lesdits heritages le tout mentionne au dit inventaire lesdittes partyes pour eviter aux partages desdittes choses qui leur seroit prejudiciale dans la suite pour le peu de velleur de chacunes de leur dittes portions icelles partyes auroient jugé a propos entre elles
- 415- de les abandonner quitter et cedder au dit sieur Martin Cheron pour le pris et somme de 2400 livres pour laquelle il sont convenus avec ledit sieur Martin Cheron qui les auroit pris et accepte vollontairement pour laditte

- 420- somme de 2400 livres se submetant et s obligant de payer  
a chacun de ces dits fterres et soeurres ces co heritiers  
aux successions de leur dits deffuncts pere et mere a  
qui leur apartient de laditte somme de deux mil quinze  
cent livres qui est a chaucun d eux 342 livres 17 sols qu il sera tenu  
et promet leur payer tant qui luy en seront demander  
425- moyenant lesquels partages accords et conventions  
surdittes il apartient et est eschetü aux enfans mineurs  
dudit deffunct Hipolitte Thivierge et de laditte Anne  
Gaignon ( blanc )  
pour leur part et portions aux dittes successions  
430- desdits deffuncts le sieur Hipolite Thivierge et Renee  
Hervé leur ayeuls les sommes de 210 livres 10 sols pour les  
meubles pris en mence par laditte Anne Gaignon  
leur mere et tutrice celle de 37 livres 5 sols pour leur part  
au meubles non partages, mais pris et receus  
435- par leur oncles et tantes aultre somme de 212 livres  
pour aussy leur part aux peaux de laditte tannerie  
prises et acceptes par lesdicts Etienne Thivierge  
et Pierre Gendron et la somme de 342 livres 17 sols pour ceux  
qui leur revient et apartient desdist heritages  
440- desdits deffunts leur ayeuls pris et accepter par  
ledit sieur Martin Cheron toutes lesquelles sommes  
ensemble composent la somme de 802 livres 12 de laquelle  
laditte veufve Anne Gaignon leur mere et tutrice sera  
tenuë de leur rendre compte a l advenir ainsy que  
445- d une tasse cuillere et fourchette d argents le tout sans  
prejudice de ce qui appartiendra aux dits mineurs  
pour leur part et portion en une maison scituee en  
la basse ville de Quebeq et aussy inventorié au dit  
inventaire et de ce qui leur pourra revenir et appartenir  
450- des debtes passives desdittes successions les debtes actives  
d icelles payees desquels partages ainsy faicts lesdittes  
partyes se contentes comme bien et justement faicts  
etant accepter chacunes d elles en droict soy leur lhots  
ainsy qu il est a chacunes d elles eschetü a la charge  
455- toutefois que lesdittes choses ainsy partagees demeurent  
garantes comme aux aultres ainsy qu il est accoustume  
entre cooportageans moyenant quoy lesdittes partyes  
ont cedde transporte tous droict de proprietté noms  
raisons actions qu elles pourroient avoir et pretendre  
460- sur lesdittes choses partages dont elles se sont  
reciproquement dessaisyes desmises et demetent  
l une au profit de l aultre voullant leur procureur

le porteur luy donnant pouvoir fait et passe

au dit comte les jours cinq et six de juin sus

465- desclares au dit an mil sept cent trois en

presence de Jean Coste et de Guillaume Cornillie

demeurants au dit comté pris pour tesmoings

qui ont signes avec lesdits sieur Gabriel Thivierge

Jantien Thivierge Estienne Thivierge le sieur Martin

470- Cheron avec laditte Anne Gaignon.

J. Thibierge ( paraphe ) G. Cornillie ( paraphe )

P Jendron ( paraphe ) \_\_\_\_\_ G. Thibierge

Cheron ( paraphe ) Jean Coste Estienne Thivierge

Anne Gagnon

( l'acte n'est pas signé par le notaire )

Paléographie Jules Guérard, le 28 mai 2009

Association des Moulins du Québec

**1704 – Pierre Jendron**

20 mai – Société entre Pierre Jendron, marchand tanneur, de l'île et comté Saint Laurent, paroisse de la Ste Famille, et Étienne Tibierge, de la ville de Québec, son beau-frère.

**Minutier du notaire François Genaple de Bellefonds**

**1704 – Jacques Jahan dit Laviolette**

21- mai – Obligation de Jacques Jahan dit Laviolette, habitant et tanneur, de l'île Saint Laurent, à François Hazeur, écuyer, seigneur de la Malbaie et conseiller au Conseil souverain.

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

**1705 – Hippolyte Thivierge (décédé en 1703)**

3 mars – Quittance de Anne Gaignon, veuve de Hippolyte Thivierge, du comté St Laurens, à Pierre Drouin, du comté St Laurens.

**Minutier du notaire Etienne Jacob**

1707 - 2 mars – Inventaire des biens de la communauté de feu Hippolyte Thivierge et Marianne Gasgnon

*Observation : Acte endommagé.*

**Minutier du notaire Etienne Jacob**

**1705 – Jacques Jahan**

4 juin – Vente d'une portion d'habitation située en la côte de Ste Geneviefve; par Nicolas Pinquet de Targis et Jacques Pinquet de Vaucour, bourgeois, de la ville de Québec, à Jacques Jahan, marchand tanneur et Anne Trepagny, son épouse, de l'île Saint Laurant, paroisse de la Sainte Famille.

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

**1707 – Jacques Jahan**

29 janvier – Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot déclarant que seuls les nommés Charet, Larchevêque, Thibierge et Jahan pourront, dans le gouvernement de Québec, tanner les cuirs et les vendre; défense est faite à tous les particuliers de tanner et vendre le cuir, sous peine de confiscation des peaux de cuir et d'une amende de trois livres.

**BAnQ - Cote : CR301,P557**

**1707 – Jacques Jahan**

11 novembre – Obligation de Jacques Jahan, marchand tanneur et Anne Trepagny, son épouse, de St Jean, à Jacques Pinquet de Vaucour, bourgeois, de la ville de Québec.

*Note de J.-C. Dionne : la coste St Jean – c'est à Québec.*

**Minutier du notaire Louis Chambalon**



**1708 – Jacques Jahan**

14 novembre – Vente par le sieur Jacques Jahan, marchand tanneur de la coste St Jean, à Estienne Allaire, habitant de Ste Famille.

*Note de J.-C. Dionne : la coste St Jean – c'est à Québec.*

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

**1709 – Jaques Jahan dit Laviolette (décédé le ...)**

30 mars – Vente de terre située en l'île St Laurant, paroisse de la Ste Famille; par Marie Ferra, veuve de Jaques Jahan dit Laviolette, marchand tanneur, de l'île St Laurant, paroisse de la Ste Famille, à Étienne Allaire, habitant, de l'île St Laurant et paroisse de la Ste Famille.

**Minutier du notaire Louis Chambalon**

1711 - 20 avril – Inventaire des biens du défunt Jacques Jahan dit Laviolette.

**Minutier du notaire Florent de Lacetière**

1711 - 21 avril – Procès-verbal de levée des scellés qui étaient apposés en la tannerie, et description de ce qui était dans ladite tannerie de feu Jacques Jahan dit Laviolette, tanneur, de Saint-Jean, île d'Orléans, et d'Anne Trépagny (Trépagnier, Trépanier).

**BAnQ - Cote : CC301,S1,D175.**

1711 - 30 juin – Marché pour la récolte de blés entre Pierre Asselin, de l'île et comté St Laurent, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Jacques Jahan dit Laviolette, maître tanneur, de la côte St Jean, et Jacques Jahan (22 ans), l'un desdits mineurs.

**Minutier du notaire Florent de Lacetière**

1712 - 3 juillet – Quittance de Jacques Pinguet de Vaucour, bourgeois, de la ville de Québec, à Pierre Asselin, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Jacques Jahan dit Laviolette et Anne Trepany, son épouse.

**Minutier du notaire Florent de Lacetière**

**1724 – Pierre Gendron**

9 mars – Convention entre Etienne Thibierge, marchand bourgeois, de la ville de Quebec, et Pierre Gendron, marchand tanneur, de l'île et comté St Laurent, paroisse de la Sainte Famille.

**Minutier du notaire Jacques Barbel**

**1725 – Pierre Gendron**

1<sup>er</sup> octobre – Contrat de mariage passé pardevant Louis Pichet, notaire royal en l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans), entre Joseph Gendron, fils de Pierre Gendron, marchand tanneur demeurant audit comté, paroisse Sainte-Famille, et de Marie Thibierge, ses père et mère; et Angélique Boscher (Baucher), fille de Joseph Boscher, officier de milice audit comté, et de Marthe Lemieux, ses père et mère. [Document insinué le 29 janvier 1726]

**BAnQ - Cote : CR301,P1116.**

**1730 – Pierre Gendron**

25 janvier – Ordonnance de Gilles Hocquart, faisant les fonctions d'intendant, qui condamne Noël Giroux, ci-devant domestique de Pierre Gendron, habitant de l'île d'Orléans, de sortir de la paroisse de la Sainte-Famille et d'aller travailler dans une autre paroisse, et ce dans trois jours pour tout délai, à peine de désobéissance.

**BAnQ - Cote : E1,S1,P2053**

## ***Liste chronologique descriptive des tanneurs à Saint-François (1831-1890)***

**1831 – Jean-Baptiste Doucet**

**Recensement 1831- (BAnQ – Cote P436,S999)**

**1840 – Jean-Baptiste Duchette**

29 juin – Acte 2387 – Obligation par Jean-Baptiste Duchette, ouvrier tanneur, de St François, à Marguerite Thivierge, veuve de Gabriel Pépin dit Lachance, de son vivant maître pilote, de St Jean.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

29 juin - Acte 2388 – Vente d'un circuit de terre avec la maison, la grange et autres bâtiments par François Lepage, agriculteur, de St François, à Jean-Baptiste Duchette, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1841 – Léandre Lepage**

20 juillet - Acte 2607 – Échange de terres, terrains, immeubles, entre François Lepage, agriculteur, de St François, et Léandre Lepage, cultivateur et ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1841 – Jean-Baptiste Duchette**

20 juillet - Acte 2608 – Quittance par François Lepage, agriculteur, de St François, à Jean-Baptiste Duchette, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1841 – Léandre Lepage**

20 juillet - Acte 2609 – Obligation de Léandre Lepage, agriculteur et ouvrier tanneur, de St François, à Simon Hébert dit Lecomte, agriculteur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1841 – Jean-Baptiste Duchette et Léandre Lepage**

20 juillet - Acte 2610 – Vente d'un emplacement par Jean-Baptiste Duchette, ouvrier tanneur, et Justine Pepin dit Lachance, son épouse, de St François, à Léandre Lepage, agriculteur et ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1849 – Jean-Baptiste Émond**

22 février - Acte 4027 – Louage, pour une durée de trois ans, d'un terrain, situé à St Jean, par Abraham Royer, maître pilote, et son épouse Marie-Marguerite Audet dit Lapointe, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond fils, garçon mineur, ouvrier tanneur de St François.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1851 – Léandre Lepage (32 ans), (RC)**

*Une tannerie appartenant à Léandre Lepage, il met en œuvre chaque année 200 peaux qui rapportent un profit de £7 ..10/ par an.*

**1854 – Léandre Lepage**

2 novembre - Acte 1737 – Quittance générale, d'une somme de vingt-cinq livres courant, par Gabriel Pepin dit Lachance, maître pilote, de St Jean, à Léandre Lepage, tanneur, de St François.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

2 novembre – Acte 1738 – Obligation par Léandre Lepage, tanneur, de St François, en faveur de François-Xavier Lepage, cultivateur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1856 – Léandre Lepage**

24 janvier - Acte 4732 – Titre nouvel par Léandre Lepage, ouvrier tanneur et cultivateur, de St François, en faveur de André Lemelin, propriétaire du fief de l'Argentenay.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

8 juillet - Acte 4803 – Quittance par Léandre Lepage, ouvrier tanneur, et son épouse Henriette Campagna, de St François, à François Campagna, leur père et beau-père, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

25 octobre - Acte 4861 – Quittance par Simon Hébert dit Lecomte, cultivateur, de St Jean, à Léandre Lepage, ouvrier tanneur, de St François.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1860 – Léandre Lepage**

15 août - Acte 2788 – Obligation, d'une somme de vingt piastres courant, par Léandre Lepage, tanneur, de St François, en faveur de Louis Asselin, maître pilote, du même lieu.

**1861 – Léandre Lepage (41 ans) tanneur, (RC)**

**1867 – Léandre Lepage**

11 février - Acte 3561 – Vente à constitut d'un lot de terre par Moÿse Lepage, cultivateur, de St François, à Léandre Lepage, ouvrier, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1870 – Léandre Lepage**

24 octobre - Acte 4455 – Quittance par François-Xavier Lepage, cultivateur, de St François, à Léandre Lepage, tanneur, du même lieu

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1871 – Léandre Lepage (51 ans) tanneur,**

*Tannerie : \$50 de capital de base et \$36 de capital flottant, 1 homme pendant 1 mois par année, \$24 de gage collectif, 139 peaux de toutes sortes d'une valeur de \$37, Production : cuir rouge valant \$650. Tannées pour les autres.*

**RC- Microforme C-10346, Tableau 6, Établissement industriels p.542-43**

**1871 – Siméon Lemelin (24 ans) tanneur, (RC)**

**1871 – Jean-Baptiste Allaire (22 ans) apprenti tanneur, (RC)**

**1881 – Léandre Lepage**

4 février - Acte 2294 – Quittance finale, d'une somme de cent piastres plus les intérêts, par Marie Laperrière, de St François, veuve de feu Louis Asselin, de son vivant maître pilote, de St François, à Léandre Lepage, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

**1886 – Léandre Lepage**

5 septembre - Acte 160 – Quittance, d'une somme de cent soixante piastres courant, Moïse Lepage, cultivateur, de St François, en faveur de Léandre Lepage, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

**1889 – Léandre Lepage**

17 novembre - Acte 611 – Déclaration de Léandre Lepage, tanneur, de St François, et son épouse Henriette Campagna, concernant le décès Louis Lepage, leur fils, navigateur, lors d'un naufrage, le 21 novembre 1880 dont le corps n'a pas été retrouvé.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

**1890 – Léandre Lepage**

11 mars - Acte 654 – Testament de Léandre Lepage, tanneur, de St François.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

11 mars - Acte 655 – Testament de Henriette Campagna, épouse de Léandre Lepage, tanneur de St François.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

## ***Liste chronologique descriptive des tanneurs à Saint-Jean (1682-1929)***

**1682 – François Debelery, maître corroyeur, (décédé le ...)**

1 juillet – Vente d'une concession située au comté de Scainct Laurens en la paroisse de Scainct Jean Baptiste; par Marie Binet, veuve de François Debelery, maître corroyeur, de la paroisse de Scainct Jean Baptiste au comté de Scainct Laurens, tutrice de Alexandre Debelery (18 ans), son fils, à Jean Plante, du consentement de Jean Plante et Madeleine Boucher, son épouse, du Chateau Richer, ses père et mère.

*Observation: L'intitulé stipule acquêt comme type d'acte.*

**Minutier du notaire Paul Vachon**

**1849 – Jean-Baptiste Émond**

24 juillet - Acte 4071 – Obligation par Jean-Baptiste Émond, père, sacristain de St François, et Jean-Baptiste Émond, fils, garçon mineur âgé de vingt ans, ouvrier tanneur, de St Jean, à Charles Wagner, maître pilote du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

26 novembre - Acte 817 – Obligation par Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean, à Antoine Rousselle, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1850 – Jean-Baptiste Émond**

10 juin - Acte 4146 – Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Émond, fils, ouvrier tanneur, de St Jean; et Nathalie Pepin dit Lachance, fille majeure, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

28 octobre - Acte 961 – Obligation par Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean, à François-Xavier Bédard, charpentier, de Québec.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1851 – Jean-Baptiste Émond, 23 ans, tanneur, (RC)**

*Une tannerie, exploitant 4 000 peaux par an, rapportant au propriétaire un revenu annuel de £100, y ayant aussi un moulin à moudre l'écorce, mû par un cheval, pouvant moudre 7 quarts d'écorce par heure.*

Le tanneur : Jean-Baptiste Émond, voir acte 4027 du 22 février 1849.

**1852 – Jean-Baptiste Émond**

18 juin - Acte 1279 – Transport et cession de droits par Magloire Émond, tanneur, de la rivière St Charles à Québec; demoiselle Adélaïde Émond, de St François; Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, leur père, cultivateur et sacristain, de St François.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1853 – Jean-Baptiste Émond**

19 août - Acte 4490 – Titre nouvel par Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean envers les Seigneuresses Drapeau.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

6 décembre - Acte 4523 – Obligation de Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean, à Paul Blouin, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1854 – Jean-Baptiste Émond**

10 janvier - Acte 4529 – Quittance, d'une somme de seize louis et six chelins courant, par Pierre Curodeau, fils, maître pilote, de St Laurent, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

22 novembre – Acte 1753 – Testament de Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

22 novembre - Acte 1754 – Testament de Anathalie Pepin dit Lachance, épouse de Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1855 – Jean-Baptiste Émond**

3 mars - Acte 1580 – Quittance par Antoine Rousselle, maître pilote, de Jean, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

17 juin - Acte 4669 – Quittance par Zéphirin Mayrand, maître pilote, de la paroisse Ste Trinité de Contrecœur, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1856 – Jean-Baptiste Émond**

24 mai - Acte 2048 – Vente d'un lot de terre complanté en bois debout situé à St Famille par Messire Siméon Belleau, prêtre et curé de la paroisse de Ste Croix (antérieurement prêtre et curé de St François) à Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

30 juin - Acte 4795 – Titre nouvel par Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean, en faveur d'Alexandre Poulin, seigneur, propriétaire de la moitié du fief de l'île d'Orléans.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1857 – Jean-Baptiste Émond**

28 juillet - Acte 2290 – Vente d'un lot de terre complanté en bois debout situé à St Famille, par Jean-Baptiste Émond, tanneur, et Anathalie Pepin dit Lachance, son épouse, de St Jean, à Nicolas Asselin et Abraham Asselin, tous deux cultivateurs, de St Famille.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

2 août - Acte 4896 – Quittance par Joseph Royer, cultivateur, de St Jean, et Pierre Curodeau, maître pilote, de St Laurent, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

15 décembre - Acte 4927 – Obligation de Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, et Anathalie Pepin dite Lachance, son épouse, de St Jean, à Henry Noël, juge de paix et maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1858 – Jean-Baptiste Émond**

6 octobre - Acte 4999 – Vente d'un emplacement, situé à St Jean, par Thomas Dick, maître pilote, et son épouse, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

6 octobre - Acte 5000 – Quittance par Barthélémy Pepin dit Lachance, père, maître pilote, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

17 novembre - Acte 2461 – Quittance générale par Paul Blouin, maître pilote, de St Jean, en faveur de Jean-Baptiste Émond, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1859 – Jean-Baptiste Émond**

5 avril - Acte 5039 – Quittance par Charles Wagner, maître pilote, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

5 avril - Acte 5041 – Vente de deux emplacements, situés à St Jean, par Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, et son épouse, de St Jean, à Charles Wagner, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**



22 avril - Acte 5053 – Procuration de Gabriel Pepin dit Lachance, maître pilote, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

22 avril - Acte 5054 – Obligation de Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, et son épouse, de St Jean, à Thomas Thivierge, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1860 – François-Xavier Gosselin**

10 octobre - Acte 5152 - Obligation par François-Xavier Gosselin, ouvrier tanneur, de St Jean, en faveur de Isaïe Demers, médecin, du même lieu.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1861 – Jean-Baptiste Émond**

23 avril - Acte 2344 – Testament de Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

20 décembre - Acte 5218 – Testament de Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1861 – Jean-Baptiste Émond (33 ans) tanneur, (RC)**

**1861 – Magloire Émond (44 ans) tanneur, (RC)**

**1861 – François-Xavier Gosselin (25 ans) tanneur, (RC)**

**1861 – François-Xavier Gosselin**

8 octobre - Acte 2996 – Quittance de droits par François-Xavier Gosselin, tanneur, de St Jean, en faveur de Pierre Gosselin, son frère, cultivateur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1862 – Jean-Baptiste Émond**

6 mars - Acte 2510 – Main levée d'hypothèque par Charles Wagner, maître pilote, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1862 – François-Xavier Gosselin**

7 mars - Acte 3127 – Vente d'une terre par Pierre Gosselin, cultivateur, et Lucie Verreault, son épouse, de St Jean, à François-Xavier Gosselin, leur frère et beau-frère, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

17 mars - Acte 2518 – Vente d'un emplacement avec la tannerie par Pierre Gosselin, cultivateur, et son épouse, de St Jean, à François-Xavier Gosselin, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

6 mai - Acte 3173 – Vente d'une terre par François-Xavier Gosselin, tanneur, et Philomène Dêmeule, son épouse, de St Jean, à Pierre Gosselin, leur frère et beau-frère, cultivateur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

7 août - Acte 2591 – Obligation par François-Xavier Gosselin, tanneur, et son épouse, de St Jean, à François Curodeau, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1862 – Jean-Baptiste Émond**

19 mars - Acte 3135 – Quittance d'une somme (non mentionnée) de Henry Noël, juge de paix et maître pilote, de St Jean, en faveur de Jean-Baptiste Émond, tanneur, du même lieu.

*Note de J.-C. Dionne : Référence à l'acte 4927 du 15 décembre 1857, devant le notaire Nazaire LaRue.*

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1864 – Jean-Baptiste Émond**

22 février - Acte 2890 – Obligation de Jean-Baptiste Émond, maître tanneur, de St Jean, à Adolphe Tourangeau, maire, de la ville de Québec.

*Note de J.-C. Dionne : Acte non signé par le notaire; Adolphe Guillet dit Tourangeau a été maire du 3/07/1863- 12/01/1866.*

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

1 mai - Acte 5410 – Obligation de Jean-Baptiste Émond, maître tanneur, de St Jean, à Narcisse Canac dit Marquis, cultivateur, de St Famille.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

**1865 – Jean-Baptiste Émond**

12 juillet - Acte 288 – Vente d'une chaloupe par Jean-Baptiste Émond, maître tanneur, de St Jean à Pierre Blouin, journalier, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

13 juillet - Acte 289 – Transport, d'une somme de vingt louis courant, par Jean-Baptiste Émond, maître tanneur de St Jean à Moïse Destroismaisons, dit Picard, cultivateur de St François.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

19 septembre - Acte 5507 – Quittance par Narcisse Canac dit Marquis, cultivateur, de St Famille, à Jean-Baptiste Émond, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Nazaire LaRue**

21 septembre - Acte 293 – Main levée d'hypothèque par Adolphe Tourangeau, notaire et maire de Québec à Jean-Baptiste Émond, maître tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

21 septembre - Acte 294 – Vente d'un emplacement situé à St Jean par Jean-Baptiste Émond, maître tanneur, de St Jean, à Prisque Cloutier, maître tanneur, de St-Roch, Québec.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

13 novembre - Acte 4035 – Quittance, d'une somme de quatre-vingt piastres, par Moïse Destroismaisons dit Picard, cultivateur, de St François, à Pierre Emery Blouin, journalier, de St Jean.

*Note de J.-C. Dionne: Référence aux actes : 289 du 13 juillet 1865, et 288 du 12 septembre 1865, devant le notaire George LaRue.*

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1865 – François-Xavier Gosselin**

17 juin - Acte 3937 – Quittance de Isaïe Demers, médecin, de St Jean, en faveur de François-Xavier Gosselin, tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

17 juin - Acte 3938 – Obligation de François-Xavier Gosselin, tanneur, de St Jean, en faveur de Isaïe Demers, médecin, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1866 – François-Xavier Gosselin**

6 novembre - Acte 4266 – Quittance, d'une somme de cinquante piastres, par Isaïe Demers, médecin, de St Jean, à François Xavier Gosselin, maître tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Gabriel Dick**

**1866 – Jean-Baptiste Émond**

24 novembre - Acte 28 – Quittance, d'une somme de quinze louis courant, par Ovide Lachance, pilote, de St Jean, en sa qualité de légataire universel de feu Barthélémy Lachance, son père, et feue Agathe Lachance, sa mère, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, du même lieu.

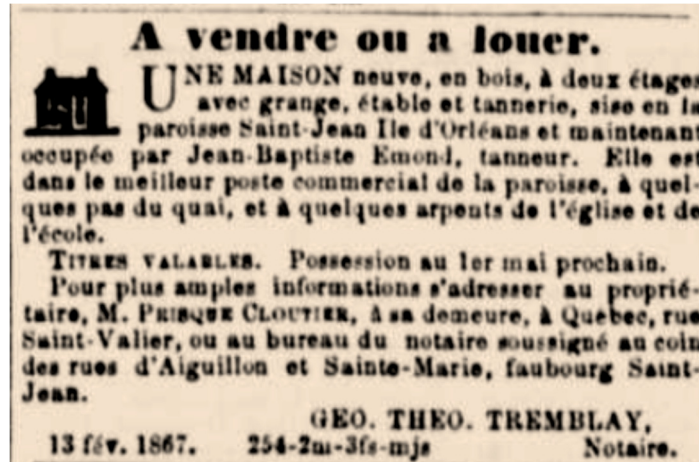
**Minutier du notaire Georges-Théophile Tremblay**

29 novembre - Acte 37 – Congé déloger de la maison située à St Jean et louée par Prisque Cloutier, maître ouvrier tanneur, de St Roch de Québec, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Georges-Théophile Tremblay**

**1867 – Jean-Baptiste Émond**

Maison à vendre ou à louer



Le Journal de Québec, 13 février, p.3 et 16 mars, p.3

24 mai - Acte 355 – Bail d'une durée de cinq années d'une maison en bois en construction par Honoré Gosselin, marchand, de St Jérôme de Matane, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, de St Jean.

Minutier du notaire **George LaRue**

**1869 – Onésime Blouin**

4 avril - Acte 4725 – Quittance de droits d'une somme de deux cents piastres par Onésime Blouin, apprenti tanneur, de St Jean, à Joseph Drouin, son frère, cultivateur, du même lieu.

Minutier du notaire **Gabriel Dick**

**1870 – Edouard Petit dit St Pierre, apprenti**

7 avril - Acte 5942 – Engagement de Edouard Petit dit St Pierre, navigateur, comme apprenti tanneur pour une durée de quinze mois par Herménégilde Bélanger, tanneur et corroyeur, de St Jean.

Minutier du notaire **Nazaire LaRue**

**1871 – Xavier Gosselin (35 ans) tanneur**

*Boutique de tanneur : \$200 de capital de base et \$63 de capital flottant, 1 homme pendant 12 mois par année, \$200 de gage collectif, 1100 peaux de toutes espèces d'une valeur de \$975, Production : 1100 peaux tannées d'une valeur de \$1200.*

**RC- Microforme C-10346, Tableau 6, Établissements industriels p.454-59**

**1871 – Herménégilde Bélanger (28 ans) tanneur**

*Boutique de tanneur : \$1600 de capital de base et \$400 de capital flottant, 2 hommes pendant 12 mois par année, \$300 de gage collectif, 3000 peaux assortis d'une valeur de \$6000, Production : 3000 peaux tannées d'une valeur de \$8000.*

**RC- Microforme C-10346, Tableau 6, Établissements industriels p.454-59**

1871 – Baptiste Gagnon (19 ans) tanneur, (RC)

1871 – Onésime Blouin (23 ans) tanneur, (RC)

1871 – Edouard St Pierre (27 ans) tanneur, (RC)

1871 – Laurent Royer (27 ans) tanneur, (RC)

1871 – Xavier Laverdière (29 ans) tanneur, (RC)

1871 – Isaac Lapointe (20 ans) apprenti- tanneur, (RC)

**1872 – Herménégilde Bélanger**

10 février – Acte 4699 – Testament de Herménégilde Bélanger, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

22 février - Acte 4700 – Codicille au testament de Herménégilde Bélanger, ouvrier tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1872 – Onésime Blouin et Théophile Blouin**

15 octobre – Acte 532 – Société entre Onésime Blouin et Théophile Blouin, tanneurs, de St Jean, sous le nom de «Onésime Blouin et frère» .

**Minutier du notaire Georges LaRue**

**1873 – Onésime Blouin**

5 mars - Acte 37 – Convention entre Onésime Blouin, maître tanneur, de St Jean, et Paul Fontaine, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Louis Sifroy Laroche**

7 juin - Acte 503 – Cession par Onésime Blouin, commerçant de cuit et tanneur, de St Jean, à Richard Henry Wurtele, syndic, de Québec.

**Minutier du notaire Joseph Elzéard C. Pelletier**

**1873 – Faillite Blouin & Frère, tanneurs de St Jean**

ACTE DE FAILLITE 1869

Dans l'affaire de

ONÉSIME BLOUIN, individuellement et comme associés de la maison Onésime Blouin & Frères, Tanneurs, de St. Jean, Île d'Orléans

Failli

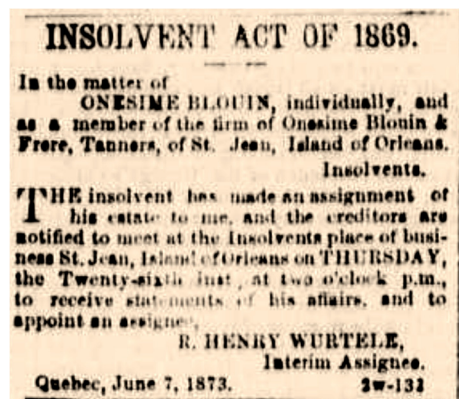
Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, St. Jean, Ile d'Orléans. JEUDI, le 26 courant, à 2 heures P.M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE

Syndic ad interim

Québec, 7 juin 1873 – 2s

L'Événement, 10 juin 1873, p.2



The Quebec Daily Mercury, 13 juin 1873, p.1

ACTE DE FAILLITE 1869

Dans l'affaire de Onésime Blouin, tant individuellement que comme membre de la société d'Onésime Blouin & Frère, Tanneurs, de St. Jean, Île d'Orléans, failli.

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, St. Jean, Ile d'Orléans. Jeudi, le vingt-six du courant, à deux heures P.M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic

R. HENRY WURTELE

Syndic ad interim

Québec, 7 juin 1873

Gazette Officielle du Québec, Vol. V No 24, 14 juin 1873, p.932; No.25, 21 juin 1873, p. 977

## ACTE DE FAILLITE 1869

Dans l'affaire de Onésime Blouin & frère, de St. Jean, Isle d'Orléans, faillis.

Je, soussigné R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, rue St. Pierre, jeudi, le trente-unième jour de juillet prochain, à onze heures A.M., pour l'examen public du failli et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE

Syndic officiel

Québec, 26 juin 1873

**Gazette Officielle du Québec, Vol. V No26, 18 juin 1873, p.1039 - Gazette Officielle du Québec, Vol.V No32, 9 août 1873, p.1229-30****ACTE DE FAILLITE 1869**

Dans l'affaire de Onésime Blouin & frère, de St. Jean, Isle d'Orléans, faillis.

Avis PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain et emplacement sis et situé en la dite paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, près du quai de Saint-Jean, Isle d'Orléans, contenant environ onze perches, plus ou moins, de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, à partir du chemin Royal à aller au fleuve Saint-Laurent; borné vers le nord sur dit chemin, au sud au dit fleuve, au nord-est au chemin de sortie, ou sortie de Paul Fontaine, au sud-ouest à Laurent Godbout – avec ensemble une maison à deux étages, comprenant une boutique ou tannerie et une grange et étable dans laquelle se trouve un moulin pour moudre de l'écorce, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de ladite paroisse Saint-Jean, Isle d'Orléans, MERCREDI le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE

Syndic officiel

Québec, 18 août 1873

(Première publication, 23 août 1873)

**Gazette Officielle du Québec, Vol. V No34, 23 août 1873, p.1311**

**1873 – François-Xavier Gosselin, père**

30 octobre - Acte 619 – Obligation, d'une somme de mille soixante piastres courant portant intérêt à six pour cent, par François-Xavier Gosselin, tanneur, de St Jean, à Antoine Roussel, ancien pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

30 octobre - Acte 620 – Vente d'un emplacement avec une maison à deux étages, comprenant une boutique ou tannerie, eu une grange et étable dans laquelle se trouve un moulin pour moudre l'écorce, appartenant à Onézime Blouin et frère, en faillite, par Richard Henry Wurtele, écuyer de Québec, es qualité, à François-Xavier Gosselin, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

**1874 – François-Xavier Gosselin**

5 mars - Acte 642 – Vente d'un emplacement avec la maison, boutique, hangar et étable dessus construites, par François-Xavier Gosselin, tanneur, de St Jean, à Louis Thivierge, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

30 juillet - Acte 669 – Renonciation à retrait par Pierre Gosselin, cultivateur, de St Jean, en faveur de François-Xavier Gosselin, son frère, maître tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

30 juillet - Acte 670 – Quittance, d'une somme de cent cinquante piastres courant, Pierre Gosselin, cultivateur, de St Jean, à François-Xavier Gosselin, son frère, maître tanneur, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

**1875 – François-Xavier Gosselin**

15 mars - Acte 790 – Acte de déclaration et reconnaissance par François-Xavier Gosselin, maître tanneur, de St Jean, à Louis Thivierge, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Georges LaRue**

**1875 – François-Xavier Gosselin**

Fieri Facias (Ordonnance), No. 693 – Antoine Roussel, ancien pilote, de St Jean, contre François-Xavier Gosselin, tanneur, du même lieu.

A savoir :

Un terrain et emplacement sis et situé en la dite paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, près du quai de Saint-Jean, Isle d'Orléans, contenant environ onze perches, plus ou moins, de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, à partir du chemin Royal à aller au fleuve Saint-Laurent; borné vers le nord su dit chemin, au sud au dit fleuve, au nord-est au chemin de sortie, ou sortie de Paul Fontaine, au sud-ouest à Laurent Godbout – avec ensemble une maison à deux étages, comprenant



une boutique ou tannerie et une grange et étable dans laquelle se trouve un moulin pour moudre de l'écorce, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de ladite paroisse Saint-Jean, Isle d'Orléans, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN

Shérif

Québec, 1<sup>er</sup> juin 1875

(Première publication, 5 juin 1875)

**Gazette Officielle du Québec, Vol. VII No 36, 4 septembre 1875, p.1836**

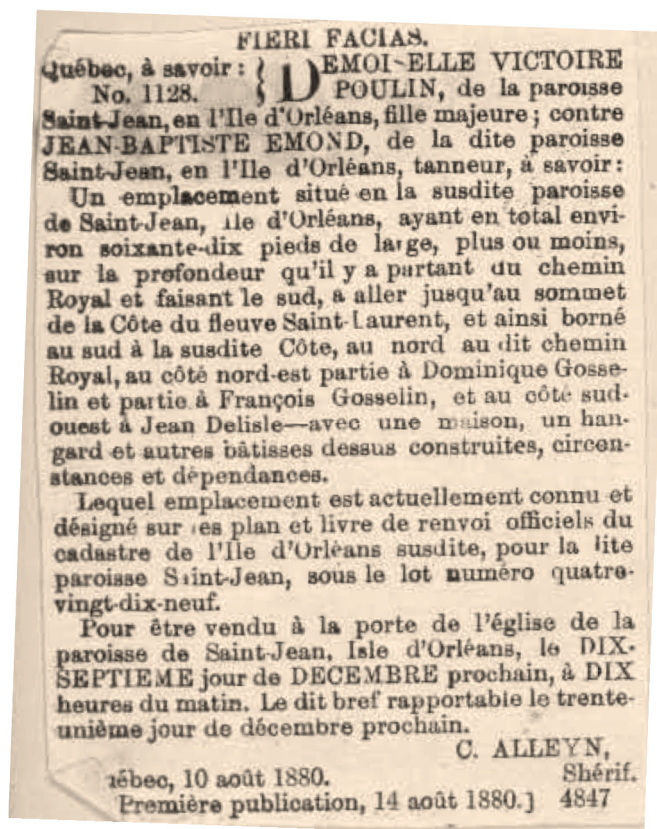
**1879 – Jean-Baptiste Émond**

20 octobre - Acte 1936 – Vente d'emplacement par Michel Fradet, rentier, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, du même lieu.

Minutier du notaire Joseph-A. Verville

**1880 – Jean-Baptiste Émond**

10 août – Fieri Facias, no 1128 – Demoiselle Victoire Poulin, fille majeure, de St Jean; contre Jean-Baptiste Emond, tanneur du même lieu.



**Gazette Officielle du Québec, samedi 14 août 1880, p.2593**

20 octobre - Acte 2203 – Résiliation d'une vente par Michel Fradet, rentier, de St Jean, à Jean-Baptiste Émond, tanneur, résidant à Québec.

**Minutier du notaire Joseph-A. Verville**

1881 – Léandre Lepage (61 ans) tanneur, (RC)

1881 – François-Xavier Gosselin (45 ans) tanneur, (RC)

1881 – François-Xavier Gosselin (18 ans) tanneur, (RC)

1881 – François-Xavier Laverdière (41 ans) tanneur, (RC)

1885 – François-Xavier Gosselin

24 novembre - Acte 7734 – Donation, d'un emplacement connu sous le numéro 160 du cadastre de St Jean avec les bâtisses dessus construites et la moitié de tous les effets mobiliers, meubles de ménage et autres, par Dame Philomène Demeule, de St Jean, épouse de François-Xavier Gosselin tanneur, du même lieu, à leur fils majeur François-Xavier Gosselin, du même lieu.

**Minutier du notaire Jean-Baptiste Hamel – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB8, no 2413**

1886 – François-Xavier Gosselin, fils

14 février - Acte 85 – Résiliation du contrat de mariage entre par François-Xavier Gosselin, junior, tanneur, de St Jean, fils de François-Xavier Gosselin, senior, tanneur, du même lieu, et Elmira Royer, fille de Abraham Royer, cultivateur de St Jean.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

14 février - Acte 86 – Contrat de mariage entre par François-Xavier Gosselin, junior, tanneur, de St Jean, fils de François-Xavier Gosselin, senior, tanneur, du même lieu, et Elmira Royer, fille de Abraham Royer, cultivateur de St Jean.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

1891 – Xavier Gosselin (56 ans) tanneur, (RC)

1891 – Xavier Gosselin (28 ans) tanneur, (RC)

1891 – Godias Gosselin (25 ans) tanneur, (RC)

1893 – François-Xavier Gosselin

23 septembre - Acte 1099 – Quittance, d'une somme de deux cents piastres, par Dame Elmira Royer, épouse de François-Xavier Gosselin, junior, tanneur, de St Jean, en faveur Abraham Royer, son père, agriculteur, du même lieu.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

1895 – François-Xavier Gosselin

27 juin - Acte 1389 – Vente, d'une lisière de terre (Lot No 168) par François-Xavier Gosselin, junior, tanneur, de St Jean, à Elzéard Pouliot, menuisier, du même lieu.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

**1896 – François-Xavier Gosselin, père et fils**

8 mai - Acte 1490 – Obligation, d'une somme de cent vingt-cinq piastres portant intérêt à cinq et demi pour cent, par François-Xavier Gosselin, père, et François-Xavier Gosselin, fils, tous deux tanneurs, de St Jean, à Joseph Pouliot (No1), père, ancien pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

**1896 – François-Xavier Gosselin, père**

8 mai - Acte 1491 – Quittance, d'une somme de cent cinquante piastres courant, par Justine Toussaint, de St Jean, veuve de feu Antoine Roussel, en son vivant ancien pilote et rentier, du même lieu, à François-Xavier Gosselin, père, tanneur du même lieu.

**Minutier du notaire George Émile LaRue**

**1901 – Xavier Gosselin (66 ans) tanneur, (RC)**

**1926 – Isaac Lapointe**

10 mai - Acte 6479 – Testament de Isaac Lapointe, tanneur, de St Jean.

**Minutier du notaire J. Alfred Pouliot – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 6996**

**1929 – Isaac Lapointe (décédé le 25 juillet)**

8 août - Acte 10233 – Déclaration de Albert Lapointe, de St Jean, concernant le décès de son père Isaac Lapointe, tanneur, survenu le 25 juillet dernier.

**Minutier du notaire J. Alfred Pouliot – R.F.- Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 6997**

## ***Liste chronologique descriptive des tanneurs à Saint-Laurent (1868-1871)***

### **1868 – Jean-Baptiste Maranda**

8 juillet - Acte 454 – Vente d'un emplacement portant le numéro 14 du plan d'un plus grand terrain situé à St Pierre, par Noël Hill Bowen, notaire, de Québec, à Jean-Baptiste Maranda, maître tanneur, de St Laurent.

**Minutier du notaire Isaïe Nolet**

### **1868 – Jean Maranda**

23 novembre - Acte 3994 – Obligation, d'une somme de cent piastres courant avec intérêt à six pour cent, par Jean Maranda, tanneur, de St-Laurent, à Jean Ruel, maître pilote, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

### **1869 – Jean Maranda**

Apprenti de tanneur chez son frère Jean, Joseph, son apprentissage terminé, déménagea du Bout de l'Île à Saint-Sauveur, où il ouvrit et tint boutique à son compte. Il fut heureux dans ce genre d'affaires, et lorsqu'il mourut relativement jeune encore, il laissa sa famille dans l'aisance.

**David Gosselin. Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent I. O. Troisième volume. Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1919, P. 175**

11 mai - Acte 4094 – Obligation de François Curodeau, pilote de St Jean, à Jean Maranda, tanneur, de St-Laurent.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin – R.F.- Bureau enregistrement, no 361 - Vol. 3, 12 mai**

19 juillet - Acte 4127 – Contrat de mariage entre Jean Maranda, ouvrier tanneur, de St Pierre; et Flavie Gosselin, fille majeure, de St Laurent.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

### **1870 – Narcisse Ruel**

22 août - Acte 4397 – Quittance par Narcisse Ruel, apprenti tanneur, de St Laurent, à Louis Bouffard, menuisier, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1871 – Pierre Godbout (21 ans) apprenti- tanneur, (RC)**

**1871 – Narcisse Ruel (21 ans) tanneur, (RC)**

**1871 – Elzéard Bouffard (18 ans) apprenti-tanneur, (RC)**

**1871 – Narcisse Ruel**

7 avril - Acte 4558 – Quittance par Narcisse Ruel, apprenti tanneur, de St Laurent, à Napoléon Hudon dit Beaulieu, engagé, du même lieu.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

**1871 – Joseph Maranda (St Sauveur)**

2 août - Acte 4613 – Quittance par Joseph Maranda, ouvrier tanneur, de St Sauveur de Québec, à François Maranda, fils, son frère, cultivateur, de St Laurent.

**Minutier du notaire Pierre Gosselin**

1872 - 18 novembre – Acte 543 – Transport, d'une somme de cent louis courant soit quatre cents piastres, par François Curodeau, pilote de St Jean, à Isaac Audette dit Lapointe, ancien pilote du même lieu.

*Note de J.-C. Dione : Référence à l'acte précédent au sujet de Jean Maranda.*

**Minutier du notaire Georges LaRue**

## **Liste chronologique descriptive des tanneurs à Sainte-Pétronille (1871-1929)**

1871 – Alfred Dupil (19 ans) apprenti-tanneur, (RC)

1871 – Eugène Gourdeau (19 ans) apprenti-tanneur, (RC)

1871 – François Ferland (18 ans) apprenti-tanneur, (RC)

1871 – Adjutor Baillairgeon (17 ans) apprenti-tanneur, (RC)

1871 – Napoléon Gourdeau (19 ans) apprenti-tanneur, (RC)

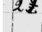
1871 – Thomas Crépin (45 ans)

*Tannerie : \$100 de capital de base et \$80 de capital flottant, 1 homme pendant 8 mois par année, \$210 de gage collectif, 1000 peaux d'une valeur de \$200, Production : 1000 peaux tannées valant \$550. Tannées pour les habitants et livrées après être tannées.*

*Note de J.-C. Dionne : Ces informations proviennent du Recensement de St-Pierre.*

**RC- Microforme C-10346, Tableau 6, Établissements industriels p.389-98**

1871 – Jean Maranda (27 ans)

*Tannerie : \$600\$ de capital de base et \$375 de capital flottant, force motrice chevaux,  2 1/2 hommes pendant 12 mois par année, \$320 de gage collectif, 7110 peaux d'une valeur de \$4960, Production : 7110 peaux tannées valant \$6050. Elles sont livrées après être tannées.*

*Note de J.-C. Dionne : Ces informations proviennent du Recensement de St-Pierre.*

**RC- Microforme C-10346, Tableau 6, Établissements industriels p.389-98**

1878 – Jean Maranda

22 septembre - Acte 1510 – Quittance, d'une somme de quatre cent piastres courant, par Dame Charlotte Élie dit Breton, de St Jean, épouse de feu Isaac Audet dit Lapointe, de son vivant ancien pilote et rentier, du même lieu, à Jean Maranda, ouvrier tanneur, de Ste Pétronille.

*Note de J.-C. Dionne: référence à l'acte : 1869 - 11 mai - Acte 4094 - Obligation de François Curodeau, pilote de St Jean, à Jean Maranda, tanneur, de St-Laurent. Minutier du notaire Pierre Gosselin.*

**Minutier du notaire George LaRue**

1881 – Jean Maranda (37ans) tanneur, (RC)

## ***Liste chronologique nominative des tanneurs à l'Île d'Orléans***

### ***Liste des tanneurs à St Pierre (1819-1891)***

- 1819 – Jean-Baptiste Rousseau
- 1826 – Ambroise Goulete
- 1830 – Pierre Maure
- 1831 – Pierre Maure
- 1836 – Zacharie Cauchon
- 1836 – Pierre Maure
- 1837 – Zacharie Cauchon
- 1846 – François Boniface Tailleur alias Versailles
- 1851 – Ignace Simard (21 ans), (RC)
- 1852 – Ignace Simard
- 1861 – Paul Lapointe (40 ans) tanneur (RC)
- 1861 – Thomas Crépin (36 ans), tanneur (RC)
- 1862 – Thomas Crépin
- 1870 – Thomas Crépin
- 1881 – Alexandre Asselin (61 ans), (RC)
- 1891 - Alexandre Asselin (74 ans), (RC)

### **Liste des tanneurs à Sainte-Famille (1658-1730)**

- 1658 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1660 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1661 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1662 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1665 – Étienne Charet
- 1666 – Jacques Jean dit Laviolette (30 ans) tanneur/habitant, (RNF)
- 1666 – Hipollite Thivierge (35 ans) tanneur/habitant, (RNF)
- 1666 – Jean Choret (26 ans) tanneur, (RNF)
- 1666 – Estienne Charet (22 ans) tanneur, (RNF)
- 1667 – Jacques Jahan
- 1669 – Hippolyte Thivierge
- 1671 – Jean Charets
- 1674 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1676 – Jean Charet
- 1676 – Gabriel Thibierge
- 1677 – Jean Charet
- 1678 – Jean Charet
- 1679 – Jean Charet
- 1680 – Jean Charet
- 1682 – Jean Charet
- 1683 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1686 – Jacques Jahan, fils
- 1688 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1689 – Jean Charet
- 1689 – Jacques Jahan
- 1691 – Jacques Jahan
- 1691 – Jean Charets
- 1692 – Jacques Jahan
- 1695 – Hippolyte Thibierge
- 1695 – Jacques Jahan
- 1695 – Jean Charet
- 1696 – Hippolyte Thibierge



- 1700 – Hippolyte Thivierge
- 1701 – Jacques Jahan
- 1701 – Jacques Jahan Laviolette
- 1701 – Nicolas Thibierge
- 1701 – Jean Charet
- 1702 – Jacques Jahan
- 1702 – Jean Charet
- 1702 – Nicolas Thivierge
- 1702 – Jaques Jahan dit Laviolette
- 1703 – Hippolyte Thivierge
- 1704 – Pierre Jendron
- 1704 – Jacques Jahan dit Laviolette
- 1705 – Hippolyte Thivierge (décédé en 1703)
- 1705 – Jacques Jahan
- 1707 – Jacques Jahan
- 1707 – Jacques Jahan
- 1708 – Jacques Jahan
- 1709 – Jaques Jahan dit Laviolette (décédé le ...)
- 1724 – Pierre Gendron
- 1725 – Pierre Gendron
- 1730 – Pierre Gendron

## ***Liste des tanneurs à Saint-François (1831-1890)***

- 1831 – Jean-Baptiste Doucet
- 1840 – Jean-Baptiste Duchette
- 1841 – Léandre Lepage
- 1841 – Jean-Baptiste Duchette
- 1849 – Jean-Baptiste Émond
- 1851 – Léandre Lepage (32 ans), (RC)
- 1854 – Léandre Lepage
- 1856 – Léandre Lepage
- 1860 – Léandre Lepage
- 1861 – Léandre Lepage (41 ans) tanneur, (RC)
- 1867 – Léandre Lepage
- 1870 – Léandre Lepage
- 1871 – Léandre Lepage (51 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Siméon Lemelin (24 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Jean-Baptiste Allaire (22 ans) apprenti tanneur, (RC)
- 1881 – Léandre Lepage
- 1886 – Léandre Lepage
- 1889 – Léandre Lepage
- 1890 – Léandre Lepage

**Liste des tanneurs à Saint-Jean (1682-1929)**

- 1682 – François Debelery, maître corroyeur, (décédé le ...)
- 1849 – Jean-Baptiste Émond
- 1850 – Jean-Baptiste Émond
- 1851 – Jean-Baptiste Émond, 23 ans, tanneur, (RC)
- 1852 – Jean-Baptiste Émond
- 1853 – Jean-Baptiste Émond
- 1854 – Jean-Baptiste Émond
- 1855 – Jean-Baptiste Émond
- 1856 – Jean-Baptiste Émond
- 1857 – Jean-Baptiste Émond
- 1858 – Jean-Baptiste Émond
- 1859 – Jean-Baptiste Émond
- 1860 – François-Xavier Gosselin
- 1861 – Jean-Baptiste Émond (33 ans) tanneur, (RC)
- 1861 – Magloire Émond (44 ans) tanneur, (RC)
- 1861 – François-Xavier Gosselin (25 ans) tanneur, (RC)
- 1861 – François-Xavier Gosselin
- 1862 – Jean-Baptiste Émond
- 1862 – François-Xavier Gosselin
- 1864 – Jean-Baptiste Émond
- 1865 – Jean-Baptiste Émond
- 1865 – François-Xavier Gosselin
- 1866 – François-Xavier Gosselin
- 1866 – Jean-Baptiste Émond
- 1867 – Jean-Baptiste Émond
- 1869 – Onésime Blouin
- 1870 – Edouard Petit dit St Pierre, apprenti
- 1871 – Herménégilde Bélanger (28 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Baptiste Gagnon (19 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Onésime Blouin (23 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Xavier Gosselin (35 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Edouard St Pierre (27 ans) tanneur, (RC)

- 1871 – Laurent Royer (27 ans) tanneur, (RC)  
1871 – Xavier Laverdière (29 ans) tanneur, (RC)  
1871 – Isaac Lapointe (20 ans) apprenti- tanneur, (RC)  
1872 – Herménégilde Bélanger  
1872 – Onézime Blouin  
1872 – Théophile Blouin  
1873 – Onézime Blouin  
1873 – Faillite Blouin & Frère, tanneurs de St Jean  
1873 – François-Xavier Gosselin, père  
1874 – François-Xavier Gosselin  
1875 – François-Xavier Gosselin  
1879 – Jean-Baptiste Émond  
1880 – Jean-Baptiste Émond  
1881 – Léandre Lepage (61 ans) tanneur, (RC)  
1881 – François-Xavier Gosselin (45 ans) tanneur, (RC)  
1881 – François-Xavier Gosselin (18 ans) tanneur, (RC)  
1881 – François-Xavier Laverdière (41 ans) tanneur, (RC)  
1885 – François-Xavier Gosselin  
1886 – François-Xavier Gosselin, fils  
1891 – Xavier Gosselin (56 ans) tanneur, (RC)  
1891 – Xavier Gosselin (28 ans) tanneur, (RC)  
1891 – Godias Gosselin (25 ans) tanneur, (RC)  
1893 – François-Xavier Gosselin  
1895 – François-Xavier Gosselin  
1896 – François-Xavier Gosselin, père et fils  
1896 – François-Xavier Gosselin, père  
1901 – Xavier Gosselin (66 ans) tanneur, (RC)  
1911 – RC - aucun  
1926 – Isaac Lapointe  
1929 – Isaac Lapointe (décédé le 25 juillet)

***Liste des tanneurs à Saint-Laurent (1868-1871)***

- 1868 – Jean-Baptiste Maranda
- 1868 – Jean Maranda
- 1869 – Jean Maranda
- 1870 – Narcisse Ruel
- 1871 – Pierre Godbout (21 ans) apprenti- tanneur, (RC)
- 1871 – Narcisse Ruel (21 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Elzéard Bouffard (18 ans) apprenti-tanneur, (RC)
- 1871 – Narcisse Ruel
- 1871 – Joseph Maranda (St Sauveur)

***Liste des tanneurs à Sainte-Pétronille (1871-1881)***

- 1871 – Thomas Crépin (45 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Jean Maranda (27 ans) tanneur, (RC)
- 1871 – Alfred Dupil (19 ans) apprenti-tanneur, (RC)
- 1871 – Eugène Gourdeau (19 ans) apprenti-tanneur, (RC)
- 1871 – François Ferland (18 ans) apprenti-tanneur, (RC)
- 1871 – Adjutor Baillairgeon (17 ans) apprenti-tanneur, (RC)
- 1871 – Napoléon Gourdeau (19 ans) apprenti-tanneur, (RC)
- 1878 – Jean Maranda
- 1881 – Jean Maranda (37ans) tanneur, (RC)